

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

18°

ALGER

36°

TAMANRASSET

p. 2

Jeudi 2 Mai 2013 - 22 Jumada Al-Thani 1434 - N° 262 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



LE PRÉSIDENT BOUTEFLIKA RASSURE SUR SA SANTÉ

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a rassuré les citoyens algériens sur sa santé, les remerciant pour leurs prières et la sympathie qu'ils lui ont manifestée en cette circonstance. «Alors que je continue à recevoir des soins médicaux, je tiens à remercier Dieu Tout-Puissant de m'avoir permis de me rétablir et d'être à présent sur la voie de la guérison», a écrit le président de la République dans un message à l'occasion de la Fête des travailleurs. «Je tiens également à rassurer mes chers compatriotes et à les remercier pour leurs prières et leurs messages de sympathie», a ajouté le président Bouteflika.

(APS)

FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE : USMA 1 - MCA 0

LA COUPE PRÉFÈRE SOUSTARA

Page 24



Zemmamouche,
héros du «5-Juillet»

APN : RENCONTRE-DÉBAT «LA TRIBUNE LIBRE»

Appel à la création d'une Institution
nationale pour l'évaluation
de la liberté d'expression en Algérie

RÉVISION DE LA
CONSTITUTION

Le FLN salue
le parachèvement
du processus
de réformes

Page 6

Les
institutions
par-dessus
tout

Page 5

FÊTE DES
TRAVAILLEURS

Un 1^{er} Mai
serein

Page 3

SCIENCE et VIE
INSOLITE
Du café contre
la récidive
du cancer
du sein

JOURNÉE
INTERNATIONALE
DE LA PRESSE

HISTOIRE
**La plume
contre
le sabre**

Page 8

FOOTBALL
LIGUE DES CHAMPIONS
(1/8 FINALE RETOUR)
**La JSMBéjaïa
à Tunis**

Page 20

JUSTICE
AÏN NAÂDJÀ
Meurtre
d'un chauffeur
de taxi
15 ANS
DE PRISON FERME

Page 15



MÉTÉO 18° à Alger

REGIONS NORD : QULKES PLUIES

• Temps partiellement nuageux avec possibilité de quelques pluies passagères vers les régions du littoral et foyers orageux vers les régions de l'Intérieur.
Les températures maximales varieront de 17°C/21°C.
Les vents seront faibles.

36° à Tamanrasset

REGIONS SUD : DES PICS DE 40°C

• Temps généralement dégagé à partiellement voilé vers l'Extrême sud.
Les températures maximales varieront de 25°C/35°C avec des pics de 40°C vers l'Extrême Sud. Les vents seront faibles.

	max	18°	min	14°
Alger	max	18°	min	14°
Oran	max	19°	min	12°
Annaba	max	20°	min	14°
Béjaïa	max	21°	min	16°
Tamanrasset	max	36°	min	22°



SAMEDI 04 MAI
À 10H AU SIÈGE
DE L'UGTA

18e anniversaire de l'ANR

Le secrétaire général de l'Alliance Nationale Républicaine (ANR) le Dr. Belkacem Sahli, présidera samedi 4 mai à 10h, au siège de l'union générale des travailleurs algériens (Maison du Peuple Place du 1er mai), les festivités de la célébration du 18e anniversaire de la création du parti. La rencontre qui sera une occasion pour rendre hommage aux anciens et aux fondateurs du parti, verra le lancement officiel du Site web du parti.

SALON DE LA RESSOURCE HUMAINE ET DU RECRUTEMENT La 7ème édition les 4 et 5 mai à Alger



Ce salon se veut un espace de réponse aux multiples attentes des entreprises en matière de capital humain ainsi qu'aux candidats qu'ils soient cadres à la recherche de mobilité professionnelle ou fraîchement diplômés, a-t-on souligné. Outre la participation de plus de cinquante entreprises nationales et étrangères, des professionnels dans le domaine de la gestion de la ressource humaine animeront des conférences sur le même thème.

Par ailleurs, les 8ème et 9ème éditions de ce salon auront respectivement lieu les 21 et 22 septembre à Oran et les 7 et 8 décembre à Constantine.

La 7ème édition du salon de la ressource humaine et du recrutement « Talents & Emplois » aura lieu les 4 et 5 mai à Alger et offrira des opportunités pour les candidats à l'emploi et pour les entreprises.

Plus de deux millions et demi de documents d'état-civil ont été scannés dans la wilaya de Chlef dans le cadre de l'amélioration des prestations des services de l'état-civil, a indiqué le directeur de la réglementation et des affaires générales (DRAG), en marge d'une journée d'étude mardi sur le système de l'état-civil. Ces documents concernent les extraits de naissance, les actes de décès ainsi que les actes de mariage, a précisé le DRAG au cours d'une rencontre ayant réuni les chefs de daïra, les présidents des Assemblées populaires communales, les secrétaires généraux des communes et les officiers d'état-civil. Le même responsable a précisé à l'APS que plus de 1,7 million d'actes de naissance ont été scannés et 800.000 actes de décès et de mariages ont été également ciblés par cette opération qui permet aux citoyens d'obtenir les documents dans meilleures conditions et dans un délai très réduit.

Nécessité d'impliquer les représentants des boulangers dans la préparation du dossier des revendications

La nécessité d'impliquer la commission nationale des boulangers dans la préparation du dossier des revendications relatives aux prix du pain, à sa qualité et aux conditions de travail a été soulignée lors d'une rencontre qui a réuni dernièrement les représentants du

ministère du Commerce et ceux de la commission, a indiqué l'Union générale des commerçants et des artisans algériens (UGCAA) dans un communiqué.

La rencontre, consacrée à l'examen des problèmes des boulangers et des conditions à même de leur garantir une

DIMANCHE 5 MAI À 10H Me Merrouane Azzi, avocat à la cour d'Alger, au Forum de DK News



Le Maître Merrouane Azzi, avocat à la cour, animera dimanche 5 mai à 10h, au Forum de DK News (3, rue du Djurdjura, Ben Aknoun), une conférence-débat sur les thèmes :

- La réconciliation nationale
- L'évolution du secteur de la justice

CE-MATIN
À 12H
AU STADE
D'EL BIAR

Rencontre de Football entre la sûreté de daïra de Bouzaréah et l'équipe de DK News

Une rencontre de football opposera ce-matin à 12h au stade d'El Biar, l'équipe de la sûreté de daïra de Bouzaréah à celle du journal de

DK News. Cette manifestation sportive s'inscrit dans le cadre des activités commémoratives de la journée mondiale de la liberté de la presse. Il y a lieu de rappeler que le directeur général de la DGSN le général major Abdelghani Hamel, a dans un communiqué adressé aux médias nationaux, présenté ses sincères félicitations à tous les travailleurs du secteur de l'information, en leur souhaitant la réussite dans leur mission au service de la nation. Un message qui est allé droit au cœur.

La wilaya de Tizi-Ouzou passe à la E-administration

La wilaya de Tizi-Ouzou emboîte le pas à la daïra d'Azeffoune et passe à l'administration électronique (E-administration) en créant un compte sur le réseau social face-book au nom de «wilaya tiziouzou» pour communiquer avec la population, apprend-on lundi auprès de la wilaya. Cette démarche répond au souci de «mettre à contribution ce vecteur pour établir un lien étroit entre l'administration de la wilaya et ses administrés à travers des échanges directs», indique-t-on à la cellule de communication de la wilaya. Cet outil sera mis à contribution pour informer les utilisateurs de face-book de ce qui se fait en matière de développement au niveau local, a-t-on ajouté. La wilaya de Tizi-Ouzou dispose déjà d'un site officiel, où le citoyen peut se procurer notamment, les formulaires des différents dispositifs d'aide à la création d'emplois (ANSEJ, ANEM, ANGEM, et CNAC) et s'informer sur les projets de développement inscrits à l'indicatif de la wilaya, lorsque le site est actualisé ce qui n'est pas souvent le cas, pour certaines directions, a-t-on constaté.

La daïra d'Azeffoune (60 km au nord-est de Tizi-Ouzou) est pionnière dans ce domaine de la E-administration puisqu'elle est la première daïra au niveau national à utiliser le réseau social en ouvrant un compte face-book en juin 2011.

marge bénéficiaire légale, a mis l'accent sur «la nécessité de réviser les décrets exécutifs de 1991 et 1996 relatifs à l'activité des boulangeries», a-t-on précisé de même source.

Le directeur de la concurrence et de la lutte contre la fraude et le directeur des

affaires juridiques des activités commerciales ont représenté le ministère du Commerce à cette réunion tenue le 29 avril dernier.

La commission nationale des boulangers a été représentée par son président et par le porte-parole de l'UGCAA.

FÊTE DES TRAVAILLEURS

Un 1^{er} Mai serein

C'est un bien serein 1^{er}-Mai qu'ont fêté hier les travailleurs algériens. Une journée particulière pour eux, puisque symbolisant les luttes syndicales et les avancées dans les territoires de la bonne gouvernance en milieux du travail.

**Boualem Branki**

Les festivités en Algérie de la Fête des travailleurs ont été organisées sobrement à Mascara, tandis qu'au siège de la centrale syndicale, et en l'absence de son SG Sidi Saïd, convalescent, un rassemblement a été organisé à la Maison du Peuple avec la participation de travailleurs représentant les différentes entreprises du secteur public de la wilaya d'Alger.

A cette occasion, une gerbe de fleurs a été déposée au pied de la stèle commémorative érigée à la mémoire de l'ancien secrétaire général de l'UGTA, Abdelhak Benmouhouda.

Pour le secrétaire national chargé de la formation à la Centrale syndicale, Hachemi Benmouhouda, il est nécessaire d'oeuvrer à la promotion du rôle de la Centrale syndicale pour une prise en charge effective des préoccupations des travailleurs. Comme il a souligné l'importance de concrétiser les principes de démocratie et de bonne gouvernance au

sein des structures de l'UGTA et permettre l'émergence des compétences capables d'assumer les responsabilités afin de défendre les intérêts des travailleurs. Il a appelé également les militants de l'UGTA à encourager les jeunes et les femmes au sein des structures de l'Union pour « relever les défis de l'heure ».

Des objectifs d'autant plus importants que la Centrale syndicale se prépare à organiser son prochain Congrès. Cette journée du 1^{er} mai 2013 s'est par ailleurs illustrée par la sérenité et la responsabilité citoyennes des travailleurs.

Ailleurs dans le monde, pourtant, le ton était à la contestation et les mouvements de protestation contre les politiques économiques d'austérité appliquées notamment en Europe. Ces traditionnelles festivités des travailleurs dans le monde se sont ainsi déroulées dans climat délétère, avec une crise sociale profonde dans plusieurs pays européens, notamment en Grèce, Espagne, Italie ou en France.

A Madrid, touché de plein fouet

par la crise économique, plusieurs milliers de manifestants ont marché dans la journée pour la défense de l'emploi et contre l'austérité. Plusieurs affiches brandies lors de la manifestation proclamaient, « 6.200.000 chômeurs, non à l'austérité », « Plus de démocratie, moins d'austérité », ou encore « Cette austérité ruine et tue ».

Même atmosphère de colère en Grèce, qui a frôlé la cessation de paiement et qui vit sous perfusion de la Banque européenne. Quelque 13.000 personnes ont protesté à Athènes et en Thessalonique contre l'austérité et la politique de rigueur imposée par les créanciers.

Pour les travailleurs des pays de l'Union européenne, il s'agit aujourd'hui avec une crise économique aiguë, de protéger les derniers bastions de leur confort social, celui de l'emploi et d'une vie décente.

En Algérie, le ton est plutôt à la concentration sur les grands objectifs du programme quinquennal 2010-2014 : accélérer les réalisations pour améliorer d'avantage le niveau de vie des travailleurs.

TRANSPORTS

M. Tou inaugure la première ligne du tramway d'Oran

Le ministre des Transports, M. Amar Tou, a procédé, hier à Oran, à l'inauguration de la première ligne du tramway dont la mise en service effective aura lieu aujourd'hui.

La cérémonie d'inauguration, coïncidant avec la Fête des travailleurs, a eu lieu en présence des autorités locales, des présidents directeurs généraux de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA), des représentants de la Société d'exploitation des tramways (SETRAM) et autres invités.

A cette occasion, le ministre a annoncé que le démarrage de la deuxième ligne, dont les études sont en cours, s'effectuera en 2014. Le P-DG de l'EMA, M. Omar Hadbi, a indiqué à l'APS que 30 rames seront mises en circulation pour desservir 32 stations, ajoutant que l'exploitation du tramway s'effectuera de 5 heures du matin à 23 heures « au grand bonheur



des usagers ». L'intervalle à terme entre deux voitures est de 7 minutes, selon les prévisions qui tablent également sur un nombre de 90.000 voyageurs/jour, a ajouté le même responsable.

Au moins 632 postes de travail ont été créés à la faveur de ce projet qui a duré quatre ans, a-t-il encore souligné, indiquant que l'avis d'appel d'offres en travaux pour la réalisation de la deuxième ligne du tramway seront lancés en 2014. Les études d'exten-

sion du tramway seront achevées avant la fin de l'année 2013, a annoncé la même source. « C'est une réussite complète et un symbole de coopération et de transfert de savoir », a déclaré, pour sa part le P-DG de la RATP, M. Pierre Mongin, qui a indiqué que ce projet a contribué à la formation de professionnels des cadres algériens qui jouissent aujourd'hui d'un haut niveau professionnel.

Il a annoncé la création prochaine d'un Institut de

formation des métiers des transports à Alger, notamment en technologie, exploitation, contrôle et sécurité au profit de 1.200 employés.

Le ministre a inspecté, à l'occasion, le poste central de commandement, qui est considéré comme le nerf de ce système de transport qui assure la régulation, les itinéraires des rames, les feux de circulation, les sous-stations, l'énergie électrique, les appareils de voie, la sécurité des stations par l'intermédiaire de caméras.

Longue de 18,7 kilomètres, cette première ligne de tramway desservira plusieurs quartiers urbains et périurbains de la ville d'Oran, depuis la place du 1^{er}-Novembre au centre-ville d'Oran jusqu'à l'université d'Es-Sénia et de la gare routière de la localité de Sidi Maârouf à la place du 1^{er}-Novembre passant par hâ Essabah, l'université USTO, le boulevard Mohamed Boudiaf et l'Emir Abdelkader.

APS

Le Président Bouteflika félicite les travailleurs algériens

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a exprimé ses vœux « sincères et fraternelles » à tous les travailleurs algériens, à l'occasion de leur fête, leur souhaitant de réaliser toutes leurs aspirations au développement et à la prospérité.

« Il m'est très difficile, alors que je me trouve dans un hôpital à l'étranger, pour des raisons de santé, de ne pas être, pour la première fois, aux côtés du peuple algérien pour célébrer la Fête des travailleurs et assister à la finale de la Coupe d'Algérie et de la Coupe militaire de football », écrit le président dans un message adressé aux travailleurs à l'occasion du 1^{er}-Mai.

« Quelles que soient les circonstances, je partagerai avec les filles et les fils de ma patrie leur joie en cette journée », souligne le chef de l'Etat dans son message.

« Je saisissais cette occasion pour exprimer à toutes les travailleuses algériennes et à tous les travailleurs algériens mes vœux sincères et fraternelles à l'occasion de la Fête des travailleurs, leur souhaitant de réaliser leurs aspirations au développement, à la prospérité et au bien-être », a conclu le président Bouteflika.

Rassemblement à la Centrale syndicale pour célébrer la fête des travailleurs



Un rassemblement a été organisé mercredi à la Maison du Peuple (Alger) auquel ont participé des travailleurs représentant différentes entreprises du secteur public de la wilaya d'Alger à l'occasion de la Fête des travailleurs.

Une gerbe de fleurs a été déposée à cette occasion au pied de la stèle commémorative érigée à la mémoire de l'ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelhak Benmouhouda. Le secrétaire national chargé de la formation à la centrale syndicale, Hachemi Benmouhouda, a relevé la nécessité d'oeuvrer à la promotion du rôle de la centrale syndicale pour une prise en charge effective des préoccupations des travailleurs. Il a également souligné l'importance de concrétiser la démocratie au sein des structures de l'UGTA et permettre l'émergence des compétences capables d'assumer les responsabilités afin de défendre les intérêts des travailleurs.

M. Benmouhouda a, dans ce contexte, appelé les militants de l'UGTA à encourager les jeunes et les femmes au sein des structures de l'Union pour « relever les défis de l'heure ».

Pour l'intervenant, les préoccupations de la Centrale syndicale durant la prochaine étape résident dans la reconstruction de l'Union pour renforcer et promouvoir l'organisation syndicale conformément à ses principes, surtout, a-t-il dit, « à l'approche de la tenue du congrès de l'Union ».

Les festivités officielles pour la célébration de cette journée se déroulent cette année dans la wilaya de Mascara.

OUARGLA

50 participants au Salon du jeune entrepreneur

Une cinquantaine de jeunes promoteurs de microprojets prennent part au Salon du jeune promoteur, ouvert hier à Ouargla, à l'initiative de la direction locale de l'industrie, la PME et la promotion de l'investissement (DIPMEPI). Les jeunes promoteurs versés dans divers segments d'activités économiques, notamment l'agriculture, la construction, et les services, exposent leurs expériences et leurs produits et saisissent cette opportunité pour un échange d'expériences et de connaissances avec leurs collègues.

Ce salon, dans sa première édition, et qui se poursuit jusqu'à ce week-end, vise à exposer des modèles réussis de micro-entreprises créées par des jeunes, selon les organisateurs. Sont également présents à ce salon, aux côtés des jeunes promoteurs, les représentants d'organismes de soutien à l'emploi, l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) et l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), ainsi que ceux d'institutions bancaires (BDL, CPA, BEA, BADR) et de centres de la formation professionnelle. «Cette manifestation entre dans le cadre de la promotion de l'emploi et de l'investissement, et vise à assurer aux jeunes un encouragement et un accompagnement pour la valorisation de leurs activités», a souligné le DIPMEPI de Ouargla, M. Harrouz. Une convention a été signée, dans ce cadre, entre l'Ansej et l'Université de Ouargla, devant permettre aux jeunes promoteurs de bénéficier d'une formation accélérée au niveau de l'université dans leurs domaines d'activités. Le salon a été inauguré par les autorités de la wilaya d'Ouargla, en marge des festivités célébrant la Fête internationale des travailleurs.

AÏN TÉMOUCHENT

Plus de 5 000 actes de concession de terres agricoles élaborés et signés

Pas moins de 5.084 actes de concession de terres agricoles ont été élaborés et signés par les services des Domaines de la wilaya d'Aïn Témouchent dans le cadre de la redynamisation de cette opération, a-t-on appris auprès de ces services. Ces documents sont en cours de «procédures réglementaires avec les services concernés, dont la conservation foncière et les hypothéques, avant leur publication et remise à l'antenne locale de l'Office national des terres agricoles (ONTA)», a-t-on précisé. A son tour, cette antenne qui a transmis 8.424 dossiers de demandes d'actes de concession aux Domaines, les remettra à leurs bénéficiaires. Ces 5.084 actes de concession s'ajouteront aux 1.617 actes remis à ce jour à l'antenne de l'ONTA et portera le taux d'avancement de l'opération de 27 à plus de 70 %, a-t-on ajouté. Le directeur de l'antenne locale de l'Office national des terres agricoles (ONTA), M. Moulay Khatir, a indiqué, pour sa part, que l'opération de concession des terres agricoles, réglementée par la loi 10/03 portant reconversion du droit de jouissance en droit de concession, concerne, à Aïn Témouchent, 8.665 fellahs dont 8.493 ont déposé leurs dossiers, soit un taux de 98 %. Ces derniers font partie de 1.116 exploitations agricoles collectives (EAC) et 966 individuelles (EAI), couvrant respectivement des superficies de 32.883 et 14.505 hectares relevant du domaine privé de l'Etat. Après étude, sur les 8.437 dossiers déclarés conformes à la loi, 8.430 cahiers des charges ont été signés par les concernés. Sur les 172 fellahs qui n'ont pas déposé de dossiers, 129 sont décédés et leurs héritiers ne se sont pas rapprochés de l'antenne, a-t-on indiqué.

Deux mises en demeure ont été transmises par voie d'huiscier à ces personnes ayant l'engagement de la procédure de restitution des terres qui seront redistribuées, a signalé le directeur de l'antenne. S'agissant des 1.617 actes établis et publiés par les domaines, puis remis à l'antenne de l'ONTA, M. Khatir a indiqué que l'Office a notifié 1.600 actes à leurs bénéficiaires. Les 17 actes restants concernent des personnes décédées ou hospitalisées. Tout en mettant l'accent sur la nécessité de redynamiser davantage cette opération, le directeur de l'antenne locale de l'ONTA a rappelé que le dernier délai pour la clôture de cette action a été fixé au 31 juillet prochain.

SELON L'ONS

Salaires : le secteur public en Algérie rémunère mieux que le privé

Les entreprises du secteur public affichent des rémunérations moyennes plus élevées que le secteur privé, avec un salaire net moyen mensuel de 41.200 DA contre 23.900 DA, soit un écart de 17.300 DA, selon les résultats d'une enquête de l'Office national des statistiques (ONS).

Cette disparité des salaires est due en partie à l'existence de certaines entreprises publiques importantes en termes d'effectifs avec un système de rémunération avantageux, a indiqué à l'APS le directeur technique chargé des statistiques sociales et des revenus à l'ONS, M. Youcef Bazizi, qui a supervisé cette enquête. Il s'agit notamment des industries extractives (secteur des hydrocarbures et services pétroliers), transports et communications et les activités financières. La disparité des salaires entre les différentes activités reste relativement forte. Le salaire net moyen global, pour l'ensemble du personnel dans les industries extractives et l'activité financière atteint respectivement 75.300 DA et 43.200 DA, alors qu'il est relativement bas dans le secteur «des services collectifs sociaux personnels» et dans l'activité «immobilier et services fournis aux entreprises», avec respectivement 27.700 DA et 27.400 DA. De même la disparité salariale est apparente entre les différentes qualifications. Ainsi, un cadre dans le secteur public perçoit un salaire net moyen de 62.900 DA, contre 44.500 DA pour le personnel d'exécution, soit 70 % seulement du salaire net moyen global. Par activité, cette disparité salariale est plus prononcée pour les sections hôtels-restaurants et construction. Ainsi, un cadre gagne en moyenne 1.7 fois (48.800 DA) le salaire net moyen de la section contre 0.8 fois (22.900 DA) seulement pour le personnel d'exécution de chaque des activités.

Finances-Santé, secteurs rémunérateurs dans le privé

Le salaire net moyen mensuel de l'ensemble des salariés du secteur privé est d'environ 23.900 DA, selon l'enquête de l'Office, qui précise que le salaire net moyen est de 47.900 DA pour un cadre, 26.600 DA pour un agent de maîtrise et 19.400 DA pour un agent d'exécution. Les secteurs les mieux rémunérateurs dans le privé sont le secteur financier et celui de la santé. Les salaires mensuels nets moyens dans ces deux secteurs sont de 53.300 DA et 31.900 DA, soit respectivement presque le double et 1.3 fois le salaire net moyen global dans le privé national. Par contre, les personnels des industries extractives (mines et carrières) et construction sont les moins payés, avec respectivement des salaires de 19.800 DA et 21.500 DA, soit 83 % et 90 % seulement du salaire net moyen



global dans le secteur privé. Cet écart de salaire entre le personnel des industries extractives et la construction et par rapport aux autres sections, s'explique par l'emploi d'un personnel d'exécution peu qualifié, ce qui a tiré vers le bas la moyenne nationale des salaires dans le secteur privé (29.400 DA). En effet, le secteur privé est caractérisé par une majorité de PME et une très forte proportion de personnel d'exécution qui est peu qualifié ou sans qualification, ajoute M. Bazizi, relevant à ce propos la même tendance de l'enquête sur les salaires auprès des entreprises de l'année 2010, malgré une hausse de 9 % des salaires en 2011.

Les agents d'exécution, la catégorie la plus lésée dans le privé

L'évolution de 9.1 % des salaires en 2011 contre 7.4 % en 2010 a contribué à la hausse du salaire moyen de toutes les catégories, mais les salaires des agents d'exécution du secteur privé restent inférieurs à 20.000 DA, relativement bas par rapport au pouvoir d'achat. Dans l'ensemble, les salaires moyens, par qualification sont relativement plus dispersés dans le privé. Ainsi, un cadre gagne un salaire de 47.900 DA, soit 2 fois le SNMG, les agents de maîtrise 26.600 DA, presque égal au salaire net moyen global, alors que le salarié d'exécution n'en perçoit que 19.400 DA, soit 81 %. Cette disparité salariale par rapport à la qualification est plus évidente dans certaines sections. Ainsi, le salaire net moyen mensuel des cadres dans les activités «construction» et «immobilier et services aux entreprises» est respectivement de 42.800 DA et 65.400 DA, soit 2 fois et 2.9 fois le salaire moyen du personnel d'exécution dans ces mêmes secteurs.

Les salaires du personnel d'exécution sont relativement faibles dans les activités de construction, immobilier et services aux entreprises et santé avec respectivement 18.400 DA, 19.900 DA et 19.800 DA, soit 85 %, 88 % et 62 % du salaire net moyen global.

BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

11 stations opérationnelles en décembre 2013

Onze (11) stations de fabrication de béton prêt à l'emploi (BPE), implantées dans différentes wilayas du pays, seront opérationnelles, au plus tard en décembre 2013, a indiqué lundi le P-DG du Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA).

Sur une quinzaine de stations de (BPE) inscrites dans le programme de développement du groupe GICA, 11 stations seront opérationnelles au plus tard en décembre 2013, alors que les 4 autres seront réalisées dès l'obtention d'assiettes de terrain», a déclaré à l'APS M.Yahia Bachir.

Il a précisé que la capacité de production de chacune de ces stations sera de 120 m³ de BPE par heure. Le même responsable a fait savoir également que le choix des constructeurs d'équipements nécessaires pour le fonctionnement des stations de An-naba, Mila, Oum El-Bouaghi et Biskra a été fait, ajoutant que l'entrée en service de ces stations est prévue pour décembre prochain.

Concernant les stations de Meftah (Blida), Bouira et Blida, qui seront également opérationnelles en décembre 2013, les offres techniques et financières pour le choix des fournisseurs des machines de production sont en phase d'évaluation, a-t-il ajouté.

En juin prochain, les contrats seront signés avec les fournisseurs qui ont été retenus, a précisé M.Bachir. Le P-DG de Gica a indiqué également que

les offres techniques et financières pour la sélection des sociétés pour l'équipement des stations de Mascara, Ain Témouchent, Sidi Bel-Abbès et Mostaganem étaient à l'étude.

La signature des contrats avec les sociétés choisies est prévue pour fin juin prochain. Ces stations seront mises en service en novembre 2013, a-t-il ajouté.

L'avantage de la production du BPE dans des stations est de garantir une meilleure qualité de ce produit, selon M.Bachir. «Le BPE fabriqué dans une station est contrôlé qualitativement et répond aux normes, alors que le dosage et le choix du ciment approprié à la production de ce matériau peuvent ne pas être respectés par les artisans sur les chantiers», a-t-il noté.

«De même, la production du BPE dans des stations vise à éviter le déplacement des camions de gravier, de sable et de ciment sur les chantiers, ce qui crée de l'encombrement dans les rues et de la diffusion des poussières autour des zones d'habitation», a-t-il ajouté.

Des stations de granulats pour la production du BPE

Avant de s'engager dans la production du BPE, le groupe Gica a lancé la réalisation de stations de granulats (constitué de 60 % de sable concassé

et de 40 % de gravier), un produit nécessaire pour la fabrication du BPE, a expliqué M.Bachir.

Les stations d'Oum El-Bouaghi et Mila sont déjà opérationnelles, alors que celle de Khencela est en période d'essais pour sa mise en service. Cette station entrera en production en juin 2013, a indiqué le P-DG de Gica. La production de chacune de ces stations est de 600.000 tonnes de granulats par an.

Un projet de réalisation d'une seconde station à Oum El-Bouaghi avec la même capacité de production que la première, «est bloqué en attendant l'attribution du titre minier d'exploitation par la wilaya», a-t-il précisé.

La station de granulat de Boussaâda (M'sila), qui assure une production d'un million de tonnes/an, est en exploitation, alors que celle de Mascara sera mise en service en juin 2013 et devrait produire la même quantité. Outre la production du BPE, le programme de développement du Groupe GICA porte sur l'extension des capacités de certaines cimenteries et la réalisation de nouvelles usines pour porter la production de ciment à 20 millions de tonnes à l'horizon 2016 et 29 millions de tonnes d'ici 2018.

La production nationale actuelle de ciment dépasse les 18 millions de tonnes/an, dont 11,5 millions de tonnes sont assurés par le groupe public Gica, qui détient douze cimenteries. **APS**

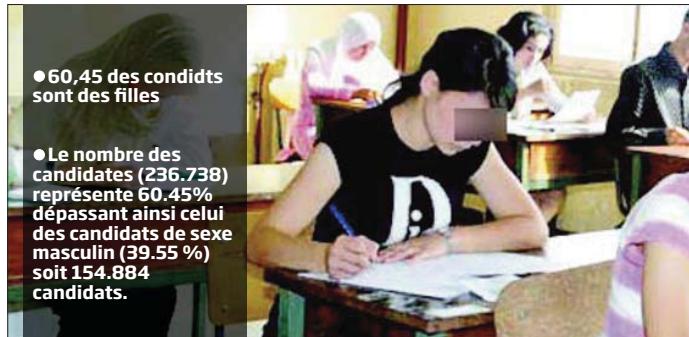
BACCALAURÉAT 2013

Plus de 566.694 candidats se présenteront aux examens du 2 au 6 juin prochain

Plus de 566.000 candidats se sont inscrits aux examens du Baccalauréat prévu du 2 au 6 juin, a annoncé lundi le ministre de l'Education nationale, M. Abdellatif Baba Ahmed.

En tout, 566.694 candidats se présenteront aux examens, dont 391.622 scolarisés et 175.072 candidats libres, dont 79.055 candidats. Selon les chiffres avancés par l'Office national des examens et concours, le nombre des candidats pour le Baccalauréat 2013 a accusé une hausse de 6.644 candidats par rapport à ceux de 2012 estimés à 560.050. Les chiffres annoncés lors de la conférence nationale des directeurs de l'éducation montrent que le nombre des candidates (236.738) représente 60,45% dépassant ainsi celui des candidats de sexe masculin (39,55%) soit 154.884 candidats.

2.067 candidats sont issus des établissements privés, 6341 candidats passeront les épreuves de tamazight, et 619 candidats sont de nationalité étrangère. Dans la catégorie des personnes aux besoins spécifiques, 159 handicapés non voyants et 79 handicapés moteurs sont inscrits à cet examen. Par filières, celle des sciences expérimentales vient en tête avec 152.067 candidats (38,83%) suivie de celle des lettres et philosophie (107.338) ensuite la filière économie-



gestion (51.651 candidats), les langues étrangères (36.759), maths techniques (32.075) et les mathématiques (11.732 candidats). Les deux filières maths techniques avec quatre spécialités ferment le tableau avec des taux variant entre 2,55% et 1,34 % de candidats. Pour ce qui est des candidats libres, le taux le plus élevé est enregistré dans la filière des lettres et philosophie avec 95.059 candidats soit un taux de 54,30% suivie de la filière des sciences expérimentales (46.780 candidats) puis de la filière économie-gestion (15.568). Dans l'épreuve éducation physique, 509.678 candidats y ont été recensés dont 376.131 scolarisés soit un taux de 94%. Pour l'année 2013, les examens du Baccalauréat se dérouleront dans 1894 centres encadrés par 184.000 enseignants entre surveillants,

correcteurs et observateurs, et 74 sujets sont fin prêts. Les résultats seront annoncés à partir du 7 juillet prochain. Dans son allocution d'ouverture de la conférence, M. Baba Ahmed a mis l'accent sur l'importance que revêtent les examens officiels nationaux, y compris ceux du Baccalauréat qui clôturent une étape importante de l'enseignement et évaluent les efforts déployés aussi bien par les élèves que par les enseignants et tous les acteurs du système éducatif de manière générale. Le ministre a rappelé que cette importance réside dans le fait que «ces examens constituent entre autres, un outil d'évaluation de la qualité de l'enseignement», soulignant que les sujets du Baccalauréat retenus «réflètent les matières dispensées aux élèves». M. Baba Ahmed s'est félicité par

ailleurs du travail accompli par la commission nationale de suivi de l'exécution des programmes qui veille «scrupuleusement» à l'élaboration des sujets, rappelant les mesures entreprises en faveur des candidats au Baccalauréat en consacrant deux sujets pour chaque matière objet de l'examen et une demi-heure supplémentaire par rapport à l'horaire réglementaire fixé. Le ministre a rassuré que toutes les mesures ont été prises pour que les examens se déroulent dans les meilleures conditions, le souci étant de promouvoir le principe de compétitivité intégrée et de mérite.

Au niveau national, le taux de réussite au Baccalauréat 2012 a été de 58,84%, soit 230.989 bacheliers avec 88,761 reçus avec mention soit 38,43% des reçus.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Le FLN salue le parachèvement du processus de réformes

Walid B.

Le FLN semble se remettre, tant bien que mal, de la crise qui le secoue depuis plus d'une année et commence à repren dre sa place sur la scène politique nationale. Ainsi, le vieux parti a saisi l'occasion de la Fête des travailleurs pour saluer le parachèvement du processus de réformes politiques lancé il y a deux ans de cela par le président de la République, M. Abdellatif Bouteflika. Ce processus irréversible sera couronné par la révision de la Constitution sur laquelle une commission d'experts et de juriste se penche actuellement.

Le FLN qui avait déjà fait connaître ses propositions par rapport aux amendements prévus sur la Loi fondamentale du pays, s'est plutôt prononcé pour un régime politique semi-présidentiel bicéphale où le Premier ministre sera issu de la majorité au Parlement.

Le FLN ne désire pas un régime parlementaire qui dilue le pouvoir, avait déclaré un membre du Comité central, tout en insistant sur l'importance de la place décisive de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la défense du pays. Le parti majoritaire à l'ANP a appelé les forces vives de la société à participer de manière positive à la concrétisation du contenu des réformes politiques et à intensifier leurs efforts afin d'approfondir la pratique démocratique en Algérie. Il a également tenu à sa luer le débat démocratique autour des

réformes, ce qui a permis de dégager des positions et des propositions claires à ce sujet. Le FLN a relevé avec satisfaction, l'adoption d'une législation visant à adapter l'action partisane aux changements que connaît la société algérienne, afin de permettre la maturation de l'expérience démocratique et sa préservation de tous dérapages, ce qui donnera la possibilité à tous les avis de s'exprimer.

Il s'est, en outre, félicité de la poursuite de la prise en charge des préoccupations des différentes catégories de la société, en donnant la priorité aux jeunes en tant qu'énergie vitale, habilitée à opérer la révolution escomptée et en tant que force influente dans tout processus de réforme à même de garantir la pérennité du message du 1^{er} Novembre 1954. Il faut dire que l'actuelle direction du parti, même si elle est intérimaire, veut montrer que le FLN demeure une force politique avec laquelle il faut compter et qu'il reste fidèlement attaché à ses valeurs et principes, tout comme il est encore capable de dominer la scène nationale et de porter le projet du président de la République parmi la société et contribuer fortement à sa mise en œuvre. Ceci d'autant que des voix se sont élevées ces derniers temps pour faire croire que la prochaine Constitution marquera la fin du FLN et procédera à la mise au musée du parti. De ce fait, la direction du parti a tenu à rassurer sa base militante en affirmant que la crispation qui existait au début entre les membres du Comité central a complètement disparu et les choses com-

mencent à s'éclaircir davantage. Selon Abderrahmane Belayat, chargé de la gestion provisoire du parti, une session du Comité central peut aisément se tenir, tout le monde étant d'accord sur l'élection à la majorité d'un secrétaire général du parti, afin que le parti conserve sa valeur intrinsèque.

Après avoir rappelé que les candidatures au poste de secrétaire général étaient ouvertes à tous et que la tenue d'une session du Comité central requiert des dispositions spécifiques, M. Belayat a indiqué qu'il ne postulerait pas à ce poste, précisant qu'il oeuvrait pour la bonne marche du parti jusqu'à la tenue de la session du Comité central et l'élection du nouveau secrétaire général. Pour M. Belayat, le FLN est une force de proposition, de rassemblement et de gestion, à travers ses structures et ses militants, ajoutant que son parti ne tient pas rigueur à ceux dont les idées et les orientations sont opposées aux siennes.

A ceux qui demandent de mettre le parti au musée, il a répondu que «nul ne peut le faire». Concernant l'amendement de la Constitution, M. Belayat a précisé que la meilleure Constitution est celle élaborée par les personnes habilitées juridiquement, constitutionnellement et politiquement, d'autant que, a-t-il dit, la scène politique est submergée d'idées non étudiées. Et de conclure que le véritable artisan de l'amendement constitutionnel est le président de la République qui jouit de larges prérogatives.

Les institutions par-dessus tout

● Les démarches institutionnelles ont immunisé l'Algérie contre les virus de l'instabilité

Saïd Abjaoui

Il est internationalement reconnu que l'expérience algérienne en matière de conduite des institutions, de conformité à la Constitution, de libertés publiques, de libertés politiques, de cheminement sur la double voie de la construction et de l'Etat de droit, d'engagement dans la lutte contre le terrorisme, de la liberté de presse sont citées comme référence aux pays qui se construisent par leur entrée dans le double processus du pluralisme politique et de l'entrée dans l'économie de marché. Cette avancée remarquable et remarquée ne laisse aucun Etat indifférent, et plus particulièrement les pays africains avec lesquels l'Algérie est engagée même par le contrôle mutuellement accepté de bonne gouvernance. A ce titre, l'Algérie est parvenue à ces résultats en s'appuyant sur les institutions.

Les démarches institutionnelles ont immunisé l'Algérie contre les virus de l'instabilité. Quand on parle de démarches institutionnelles, on fait référence d'abord à l'achèvement de l'édifice institutionnel. Les élections leur ont conféré la légitimité nécessaire à leur fonctionnement et la Constitution a défini et balisé à la fois leurs missions et l'étendue de celles-ci. Les hommes à la tête des institutions agissent dans le cadre de ce qui est leur fixé comme missions constitutionnelles et restent soumis à celles-ci, étant entendu que les institutions fonctionnent selon la loi. Quelles que soient les circonstances dans la vie de la nation, les institutions fonctionnent selon la Constitution. En Algérie, du fait de la primauté accordée à la Constitution, les institutions constitutionnelles accomplissent leurs devoirs et obligations, ou plutôt leurs missions sans avoir besoin d'être soumises aux injonctions. D'ailleurs, elles ne peuvent pas se soumettre à des injonctions car il est bien défini la cadre légal de leurs interventions. La loi ne peut être violée impunément car les fonctionnaires, à chaque niveau de la hiérarchie, sont responsables de la conformité de leurs actions à la loi et aux règlements et ils savent qu'ils encourront le risque pénal en cas de défaillance personnelle et même de défaillance de leurs subordonnés. Chaque fonctionnaire connaît cette obligation de se conformer impérativement à la Constitution et d'assumer sa démarche, quel que soit son niveau de responsabilité. Cette responsabilisation reconnue et assumée a beaucoup contribué au retour à la stabilité nationale, par le retour de la confiance populaire en les institutions en complément bien sûr aux implications de la réconciliation nationale.

Parmi toutes les institutions, il ya également celle de la défense qui a accompli et continue à accomplir ses missions constitutionnelles en conformité à l'esprit de la Constitution. Ainsi, les variables sécuritaires sont maîtrisées et les facteurs de l'instabilité sont neutralisés.

M. Ould Khelifa appelle les journalistes à respecter l'éthique de leur profession



Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Laïd Ould Khelifa, a appelé mardi à Alger les journalistes algériens à respecter l'éthique et la déontologie dans l'exercice de leur profession et à contribuer à la protection des intérêts majeurs de l'Etat.

Pour M. Ould Khelifa, qui s'exprimait à l'ouverture du nouvel espace de débats «La tribune libre de l'APN», la presse doit consacrer son pouvoir à la défense et à la prévention du pays contre tout danger extérieur susceptible d'affecter la stabilité de la nation en sensibilisant en toute objectivité l'opinion publique. «Le rôle que doit jouer la presse consiste notamment en la défense de la souveraineté de l'Algérie. Evidemment, la critique et la mise en exergue des lacunes que connaît la société d'une manière générale, sont les bienvenues, mais il faut qu'elles soient traitées d'une manière objective sans recourir à la diffamation», a insisté le président de l'APN.

Il a aussi souligné l'importance de la relation qui devrait lier la presse à l'ensemble des représentants de la société civile, les institutions de l'Etat et les différents acteurs politiques, dans le souci d'enrichir l'opinion publique, de créer une synergie entre les composantes de la société et, par conséquent, éviter de rendre cette dernière vulnérable. M. Ould Khelifa a saisi cette rencontre, organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la liberté d'expression (3 mai), pour affirmer la détermination de l'APN à œuvrer pour permettre à la presse algérienne d'accomplir la mission qui lui sied au sein de la société, notamment par ailleurs, qu'il n'existe pas de liberté d'expression «absolute» à travers le monde.

En outre, l'orateur a évoqué le combat mené par la presse algérienne pendant et après la guerre de Libération nationale, affirmant que «le peuple algérien sacrifie et défend la justice, la liberté, l'émancipation et rejette les injustices».

APN : RENCONTRE-DÉBAT «LA TRIBUNE LIBRE» Appel à la création d'une Institution nationale pour l'évaluation de la liberté d'expression en Algérie



Des représentants des médias publics et privés ont plaidé, mardi à Alger, pour la création d'une institution nationale qui se chargera de l'évaluation de la liberté d'expression en Algérie selon des normes émanant de la réalité du terrain.

Unanimes à affirmer l'inexistence d'une liberté d'expression «absolue» par le monde, les participants à une rencontre-débat «La tribune libre» de l'Assemblée populaire nationale (APN), ont déploré le fait que la liberté d'expression en Algérie soit évaluée par des institutions étrangères qui «imposent leurs propres critères d'évaluation».

«Nous sommes victimes d'évaluation d'institutions et d'organismes étrangers. Il est temps de créer une institution nationale chargée d'évaluer la liberté d'expression en Algérie», a résumé le professeur à la faculté des Sciences de l'information et de la communication, Laïd Zoughlami. Par ailleurs, plu-

sieurs points ont été abordés lors de cette rencontre portant sur l'évolution de la presse en Algérie, la distribution, l'impression et le contenu des journaux qui forment le paysage médiatique national.

La directrice du quotidien arabeophone public «El-Chaab», Amina Debache, a évoqué les différentes étapes historiques de la presse publique, rappelant que le nombre de journaux publics est «seulement» de six titres parmi plus de 130 titres.

Elle a expliqué que la presse publique, plus précisément les deux quotidiens *El-Chaab* et *El-Moudjahid*, représentaient «une école et une référence» pour les professionnels du métier de

journaliste, déplorant toutefois le problème de distribution qui «freine» le développement de la presse publique.

Mme Debache a souligné, à cet égard, la nécessité d'une volonté politique pour résoudre le problème de distribution et éviter, ainsi, «l'étouffement» que subit la presse publique.

Pour sa part, la directrice du quotidien arabeophone privé *El-Fadjar*, Hadda Hezam, a porté un regard critique sur le contenu des journaux dont le nombre dépasse les 130 en s'interrogeant sur leur apport à la société algérienne et à l'opinion publique.

«Il y a plus de 130 titres. C'est une situation lamenta-

ble qui encourage la quantité au détriment de la qualité. Je pense qu'il y a même une mauvaise intention de submerger le marché national de l'information de titres insignifiants pour faire de l'ombre aux titres sérieux», a-t-elle estimé.

De son côté, l'ancien journaliste à *El-Moudjahid*, Amar Belkhodja, a axé son intervention sur la naissance de la presse algérienne et son combat militant par la plume contre l'occupant français, soulignant qu'il s'agissait d'une «presse engagée» qui doit servir de «référence incontournable» pour la génération montante de journalistes.

ELLE SERA BAPTISÉE CE MATIN

Une avenue au nom des 15 journalistes algériens décédés à Hanoï en 1974

Le ministre de la Communication, Mohamed Saïd, présidera aujourd'hui à Alger (Said Hamdine) une cérémonie lors de laquelle une avenue sera baptisée au nom des 15 journalistes, photographes et techniciens décédés le 8 mars 1974 dans un crash d'avion au-dessus d'Hanoï, a indiqué mardi le ministère dans un communiqué.

Morts en mission, les victimes veulent assurer la couverture de la visite du défunt président Houari Boumediène au Vietnam. Il s'agit d'Ahmed Abdelatif et de Mohamed Taleb, respectivement journaliste et photographe à l'APS, Salah Dhib, Abderrahmane Kahwadj et Mahmoud



Medat, journalistes à l'ex-RTA, Mustapha Kaboub, Abdelkader Boudjenia, Mohamed Bekai et Laaredj Boutrif, caméraman à l'ex-RTA, Rabah Haned et Sebt Mouaki, preneurs de son à l'ex-RTA. Il s'agit également de Mohamed Sahraoui et Tayeb Harket, respectivement photographes au journal *Ech-Chaab* et au commissariat politique, Djilali Djedjar, attaché à la direction de l'information à la présidence et Mohamed Taallah, sus directeur à la présidence.

La cérémonie, qui entre dans le cadre des activités marquant la journée mondiale de la liberté de la presse, se déroulera en présence des familles des victimes et des autorités locales.

Le journalisme dans le mouvement national

Amar Belkhodja (C)

Depuis les premières publications au début du 20^e siècle jusqu'à la veille du 1er Novembre 1954, le journalisme de combat politique et anticolonialiste était, en vérité, un journalisme militaire. Autrement dit tous ceux qui savaient manier la plume dans la langue d'Emile Zola notamment devaient donc le faire pour accuser un régime coupable de mille et un mefaits, portant ainsi de graves atteintes à la dignité des Algériens. Les différentes étapes et les différents titres – quotidiens ou périodiques – de ce mouvement d'écriture d'opposition au fait colonial, méritent des études les mieux approfondies et les mieux élaborées. Une situation qui nous invite à davantage d'investigations pour une meilleure lecture – complète et objective – du combat nationaliste à travers ses différents courants.

Les journalistes, étant les « historiens du présent » les écrits antérieurs à l'explosion du 1er Novembre 1954, nous permettent, par voie de conséquence, de reconstituer l'histoire de la presse politique et nationaliste et à travers son contenu de cerner, comprendre et analyser les luttes du mouvement de contestation d'un régime – le colonialisme français – qui a engendré un cortège de malheurs que les peuples colonisés en général et le peuple algérien en particulier avaient subis. En visitant cette intense, enthousiaste et passionnante traversée conduite pendant presque un demi-siècle par des plumes les plus fébriles, nous faisons le constat d'un fait capital, à savoir que le plus gros de la littérature qui a alimenté les journaux de nationalisme algérien, est rédigé dans la langue du colonisateur. Cela s'inscrit dans la logique des choses. La perspicacité et l'efficacité de ce combat ne pouvaient s'affirmer sur le terrain qu'en s'exprimant dans la langue du système qui persistait honteusement dans la répression, la répression et l'exploitation du peuple algérien. Même la proclamation du 1er Novembre 1954 fut rédigée en français explique mieux cette réappropriation dans « L'an V de la révolution algérienne », dite étrange – comme élément de combat et d'expression, dans la conduite et la poursuite d'un

sursaut ultime, celui de recours aux armes et à la violence pour détruire un système qui s'est imposé par la violence.

La montée du nationalisme algérien s'enchaine au début du 20^e siècle avec un grand précurseur qui entreprend les premières luttes par la parole mais aussi et surtout par la plume. Nous voulons nommer l'Emir Khaled, petit-fils de l'Emir Abdellkader. Issu d'une lignée de grands résistants, depuis l'occupation d'Oran par les Espagnols, l'Emir Khaled va porter des coups sévères à l'administration française, les colons et une ligue de féodaux algériens et « intellectuels de service ». Ces coups, véritables menaces des intérêts coloniaux se traduisent par une série d'articles percutants qu'il signe dans son journal « El-Ikdam ».

Dès lors l'Emir Khaled subit les foudres du colonialisme De fortes pressions et intimidations le condamnent de choisir entre le silence ou le bannissement. Il meurt dans l'exil à Damas, privé de sa patrie et de son peuple. Avant son exil forcé, l'Emir Khaled écrit dans « Le trait d'union » de son ami Victor Spielmann un inlassable et grand défenseur des intérêts de la paysannerie algérienne, soumis, lui aussi, aux multiples persécutions des colons et du régime qui les soutiennent. Victor Spielmann sillonnant les chemins d'un pays ravagé, décrit dans ses écrits et autres brochures, des images de désolation.

Le compagnon de l'Emir Khaled s'insurge contre le sort qui est fait à ses semblables – des êtres humains. Nul autre que lui n'a poussé autant de cris de détresse pour résoudre un système, construit sur la rapacité et l'égoïsme des hommes, à plus de justice envers des milliers de malheureux dépouillés de leurs richesses, alors qu'autrefois, avant l'invasion dévastatrice, ils vivaient dans un bien-être alimentaire et culturel. Victor Spielman et son combat par la plume, est un personnage sur lequel notre histoire devra nécessairement s'attarder.

Nous sommes toujours dans les années 1920. Sur l'autre rive, dans le Paris des communards, c'est l'Etoile Nord-Africaine et son premier président-fondateur, Abdelkader Hadji Ali, qui mènent la dragée haute aux te-

nants du régime. C'est le journal « El Oumma » qui permet à cette époque aux Algériens d'exprimer les revendications les plus audacieuses et les plus légitimes.

Ce journalisme de combat va évidemment révéler des noms qui, grâce à leur enthousiasme et leur sentiment patriotique élevé, s'affirment dans le talent de l'écriture journalistique et dans une maîtrise inouïe de la langue française. A Laghouat nous retrouvons Mohamed Bensaïem qui va faire de la plume sa principale arme de combat. C'était cette triste époque où les « Territoires du Sud » étaient confiés au commandement militaire qu'avec la complicité des caïds, aghas et Bachaghas, avait le droit de vie et de mort sur les populations algériennes. Les écrits de Mohamed Bensaïem qui dénoncent le régime d'exception qui sévit dans le sud algérien, voyageront à travers des journaux de différents courants politiques depuis 1930 jusqu'en 1954.

Ces pamphlets de Mohamed Bensaïem ont repris par « La Défense » de Mohamed Lamoudi, « Alger socialiste », « L'œuvre de Paris », « La voix du peuple », « Oran républicain », « Alger républicain » ; puis, depuis 1945 par « Egalité » et « La République algérienne » de Ferhat Abbas dont il deviendra l'un des principaux compagnons et le représentant attitré de l'UDMA.

A lendemain de la seconde guerre mondiale (conflit euro-asiatique 1939-1945), le journalisme algérien anticolonialiste va entamer une étape plus offensive, plus ardue et plus audacieuse, « Alger républicain » qui à l'avantage de paraître tous les jours, devient une véritable tribune, à travers laquelle vont s'exprimer des cadres de différents courants, tel Ahmed Tewfik El Madani (Association des Oulamas) ou encore Mohamed Chérif Sahli (PPA-MTLD). Comme d'ailleurs, ce quotidien va rassembler les plumes d'auteurs célèbres : Albert Camus, Kateb Yacine et des journalistes dont les écrits sont de haute facture : Abdelhamid Benzine et Boualem Kalfa notamment.

Ce dernier s'est distingué entre autre, par un reportage par lequel il dénonce avec une rare violence et indignation, l'expédition punitive qui s'est abattue à Sidi Ali Bounah en 1949 en Kabylie, sous le règne

du tristement célèbre gouverneur général Marcel Edmond Naegelen. Le journal d'Henri Alleg subit épisodiquement la censure et la répression.

L'hebdomadaire « Egalité » devient – 1944-1945 – le porte-parole du grand rassemblement, « Les Amis du manifeste et de la Liberté », initié par Ferhat Abbas, dont la signature est présente depuis « Le trait d'union » de Victor Spielmann, jusqu'à « l'entente » de Mohamed Salah Benjellouli en passant par « l'Ikdam » de l'Emir Khaled, puis dans « La République algérienne » où le pharacien de Sétif se révèle comme un redoutable polémiste et où il traite, dans ses éditoriaux, des problèmes aussi bien de son pays que de l'actualité internationale à travers des thèmes anticolonialistes et anti-impérialistes.

Dans l'équipe de Ferhat Abbas, des plumes les plus combatives émergent tant par le contenu qualitatif que par l'engagement. Nous nommerons le célèbre avocat du nationalisme algérien maître Ahmed Boumendjel ou encore maître Kadour Sator ainsi que Ahmed Francis, Ahmed Benzadi, Ahmed Kaïd...

Un français d'origine mais algérien de cœur participe à la mise en forme de « La République algérienne » de l'UDMA. C'est l'honorables Serge Michel lequel formera les premiers journalistes de l'Algérie indépendante. « La République algérienne » de l'UDMA devient lui aussi une tribune où nous retrouvons, en 1952, la signature de l'intellectuel français Jeanbon, le futur chef de réseau des porteurs de valise pendant le dur combat des Algériens contre l'oppresseur français.

« L'Algérie libre » du PPA-MTLD de Messali Hadj pilonne de son côté, soumis plus sévèrement que les autres journaux à la censure et aux interdictions par la saisie et autres pressions. « Echihab » et « El Bassaïr » de l'Association des Oulamas musulmans algériens, ont droit eux aussi au même traitement : le contrôle et la censure. Ici, s'exercent des plumes avant-gardistes. Celles de Ben Badis, de Moubarak El Mili, de Ahmed Tewfik El Madani.

Dans cette corporation du journaliste militant, une plume des plus prolifiques va émerger.

Elle ira d'ailleurs propulser son détenteur dans le journalisme professionnel dans l'Algérie indépendante.

Nous voulons nommer Abdelkader Safir qui sera le premier à révéler le nombre de victimes de l'hécatombe du 8 mai 1945 – 45 000 morts – dans un remarquable reportage, paru dans « Egalité » en 1947. Abdelkader Safir décrit avec détails et avec des accents émouvants le martyrologue du peuple algérien à Sétif Kherrata et Guelma.

L'histoire de la presse politique et nationaliste – tous courants confondus – mérite que l'on s'y attarde plus amplement, depuis le mouvement des « jeunes algériens » tout à fait au début du siècle jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale avec l'UDMA, le PCA le PPA-MTLD, les Oulamas, une étape marquée par l'accélération de l'histoire qui va déboucher sur la déflagration du 1er Novembre 1954.

Les institutions dans l'enseignement de la communication et du journalisme ont de la matière à profusion. Le terrain est encore vierge. Il faut se mettre à le défricher. Chaque titre mérite une étude spéciale. Les pages les plus nobles et les plus performantes dans la polémique et le traitement des thèmes où l'anticolonialisme est au cœur des luttes, risquent d'être englouties par l'oubli.

L'étude de l'histoire de cette écriture militante, si riche par son contenu, son engagement contre le colonialisme et toutes formes d'injustice, les risques qu'elle entraîne vis-à-vis d'une élite de la plume, la qualité et la clarté dans l'expression des idées et des opinions, est capable de nous révéler les vertus du peuple algérien, ses rêves, ses ambitions et ses désirs dans la construction de l'Algérie de l'indépendance.

A savoir son esprit de tolérance, ses prédispositions au dialogue, son dégoût et son indignation à tous les fanatismes, enfin son sens de l'honneur et de la générosité et son sentiment d'aimer la patrie et en même temps aimer et servir l'humanité tout entière.

A.B.

(*) journaliste-auteur

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Les législations arabes sur l'information sont désuètes

Le journaliste jordanien, Ali Chakir, a indiqué lundi à Alger que les pays arabes avaient des législations désuètes dans le domaine de l'information dans le but de « brider » la liberté d'expression, soulignant que cela ne pouvait continuer grâce aux nouvelles Technologies.

Lors d'une conférence organisée par le quotidien El-Khabar, à la veille de la célébration de la Journée mondiale de la liberté d'expression sous le thème « La situation de l'information dans la région de la Méditerranée » qui s'est déroulée en présence de journalistes ayant obtenu le prix Omar Ourytene pour la liberté d'expression, M. Chakir a estimé que les nouvelles Technologies « affaiblissent les gouvernements qui restreignent la liberté et le droit d'informer, en contribuant à la diffusion de l'information ». Présentant une analyse sur la presse arabe, M. Chakir a indiqué que ce qui caractérisait

le secteur de l'information dans ces pays est qu'il y a plus de points de vues que d'analyses réalisistes, en particulier dans la presse écrite, à cause des difficultés d'atteindre l'information, car l'Etat, lui-même, détermine les canaux de la communication.

La Suède est le premier pays qui a promulgué une loi qui garantit le droit à l'information en 1776, a-t-il rappelé, soulignant que 94 Etats ont consacré ce droit dont trois pays arabes mais de façon « théorique », à savoir : la Jordanie, le Yémen et la Tunisie.

L'application des lois sur l'information dans les pays arabes en général « reflète le degré de tolérance ou d'intolérance du pouvoir exécutif », a-t-il estimé, précisant que même si la liberté d'expression constituait l'un des droits fondamentaux de la presse, la majorité des législations arabes dans ce domaine vient compléter le code

pénal, ce qui est « inadmissible », selon lui.

Il a souligné la capacité de la presse à créer l'événement et à changer la situation de toute société, citant l'exemple de la corruption « phénomène qui avance lorsque la liberté d'expression recule et vis-versa ».

La journaliste italienne Julianne Sagrina a évoqué les conditions difficiles dans lesquelles le journaliste exerce sa profession notamment lors de la couverture de guerres ou de conflits, citant sa propre expérience lorsqu'elle a été prise en otage lors de la deuxième guerre d'Irak.

Le marocain Ahmed Boughaba a présenté un aperçu sur la pratique journalistique dans son pays, la qualifiant de « presse de lutte ». « Le pouvoir actuel au Maroc se dirige vers l'ouverture avec des restrictions, qui doivent être levées », a-t-il estimé.

Après cinq ans de captivité, suite au parjure de la Moricière et du duc d'Aumale, l'Emir Abdelkader se retira à damas où il se consacra à la dévotion, la méditation, l'enseignement et l'écriture. Sa pensée rayonnera dans toute la région et le grand résistant fut, affirment ceux qui se sont imprégnés de ses écrits le précurseur de la Nahdha. Nous ne cesserons jamais de glorifier cet homme à la dimension universelle.

Aujourd'hui, nous évoquerons l'une de ses pensées. Le vainqueur de la Macta vantera l'épée et la plume comme étant deux principales armes auxquelles l'homme recourt pour protéger le droit et la justice. « Mais si l'on m'avait imposé de faire le choix, je choisirai la plume » proclama l'Emir Abdelkader. La plume reste le symbole de la connaissance et de la communication. Elle sera une arme redoutable et jouera un rôle éminemment capital dans notre combat anticolonial.

Par Amar Belkhodja (*)

En puisant dans la littérature nationaliste, nous avons découvert la signature d'un homme qui fit de la plume sa principale arme. C'est de Mohamed Bensalem qu'il s'agit d'un militant qui mena une lutte implacable contre « le régime du sabre ». Car, faut-il le rappeler, pendant la présence française, notre pays l'Algérie, était divisée en deux parties, le Nord et le Sud. Les « Territoires du Sud » étaient confiés au commandement militaire qui, avec la complicité éhontée des caïds, aghas et bachaghas, avait le droit de vie et de mort sur les populations algériennes. En d'autres termes, c'était pratiquement le régime d'exception. Les Algériens étaient soumis aux pires humiliations et à une féroce répression. C'est contre le sabre militaire et la perfidie des féodaux, qu'un homme, d'une santé fragile, opposera pendant 30 ans une plume qui, pire que les canonnades, provoqua bien des dégâts à l'intérieur même des officines coloniales.

C'est à partir de Laghouat où sa famille s'installera au début du siècle, que Bensalem pilonnera sans répit, en publiant dans tous les journaux de gauche de l'époque, de véritables réquisitoires contre le régime des Territoires du Sud. Mohamed Bensalem est né en 1904 à Médéa. Il commence le combat anticolonial et antifeodal dès 1929. Maniant superbement la

Journée internationale de la presse

La plume contre le sabre

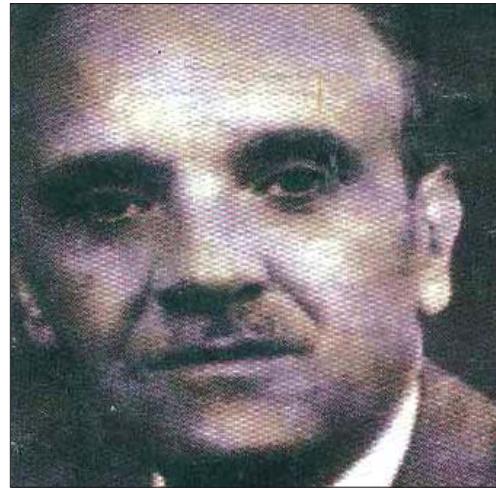
plume, il va se distinguer par une lutte acerbe contre les institutions colonialistes et dénonce avec virulence le régime des Territoires du Sud, régime qui semble trop bien convenir à la féodalité. Les déboires commencent. En 1929, Mohamed Bensalem purge 50 jours de prison. Dans les Territoires du Sud, les Algériens étaient mis en prison sans procédure judiciaire ni jugement. Les peines de prison étaient prononcées sur simple décision des officiers de l'armée française. En 1930, la France célèbre, en grandes pompes, les fêtes du centenaire de la colonisation. Bensalem qui dénonce la mascarade est arrêté et emprisonné pendant deux mois.

Mohamed Bensalem ne désarme pas. En 1934, il purge deux peines d'emprisonnement. L'une de 15 jours et l'autre de deux mois, assortis de 200 francs d'amende. Le militante de Laghouat n'hésite pas à prendre de gros risques. Il devient trop gênant pour l'administration française et ses alliés féodaux. En 1936, il échappe à une tentative de meurtre fomentée par les caïds de la région. Il est hospitalisé pour soigner une grave blessure à la tête. Aussitôt rétabli, il entame une campagne dans la Voix du Peuple et dans Alger socialiste. L'administration coloniale continue de le persécuter. Le régime des Territoires du Sud est une véritable épée de Damoclès. Bensalem n'échappe pas aux mesures d'exception entretenues par la France dans une colonie partagée en deux territoires. En 1937, il est de nouveau arrêté et condamné à deux mois de prison. A sa sortie de prison, il reprend son arme de combat : la plume. Cette fois c'est la Défense de Lamine Lamoudi qui reprend ses articles. Il alimente également les colonnes de L'œuvre des Paris. En 1937, le Front Populaire vit de grands moments. Bon nombre d'intellectuels algériens y adhèrent. Mohamed Bensalem qui milite dans ce parti, participe aux travaux du Congrès S.F.I.O. qui se tient à Marseille. Il fait des déclarations fracassantes. La presse de droite le mal nomme parce qu'il a osé dénoncer en France même le régime colonialiste. Malgré son appartenance au Front Populaire, Mohamed Bensalem est arrêté à Laghouat dès son retour de France. Le mouvement de contestation a déjà pris naissance à Laghouat. La population algérienne se solidarise avec son leader local et proteste par une manifestation de rue contre l'arrestation de Bensalem qui était devenu très populaire dans toute la contrée.

Au cours de la même année, on attend une seconde fois à sa vie. Durant les années 1938-1939, il fait du journalisme une lutte qui lui permet de donner des coups au système colonial et ses auxiliaires, les caïds. Ses articles sont repris par La Défense, Alger républicain et Oran républicain. Boualem Khabila, Henri Alleg et Abdelhamid Benzine lui rendent, plus tard, un hommage dans leur livre « La grande aventure d'Alger républicain : « Un des plus anciens et des plus fidèles « correspondants » se

nomme Mohamed Bensalem et c'est le secrétaire de la section de l'U.D.M.A. de Laghouat, ville-oasis sur la route qui mène vers Ghadaria et plus loin, dans le Sahara. Déjà, à l'époque d'Albert Camus, la signature de Bensalem apparaît fréquemment dans les colonnes du journal. Il y multipliait les correspondances contre le « régime du sabre » qui sévissait dans le sud et s'attaquait notamment au tout-puissant commandant des territoires militaires. Ses papiers lui vaudront d'être poursuivi, arrêté, emprisonné à plusieurs reprises. Il n'en interrompra pas pour autant sa collaboration à Alger républicain et cela jusqu'au dernier numéro. Un de ses textes (« A.R. » du 14 mai 1945) publié à l'occasion d'une souscription effectuée à Laghouat, exprime merveilleusement – même si son élán passionné peut aujourd'hui surprendre – la profondeur de son attachement – et celui des lecteurs – à ce journal : « La Grande Aventure d'Alger républicain – Paris – p.112 ». En 1940, Mohamed Bensalem est arrêté et emprisonné pendant 60 jours. En 1945, il adhère au « Manifeste Algérien » (Union démocratique du Manifeste Algérien), parti fondé par M. Ferhat Abbas. Avec la complicité de l'administration française, la féodalité locale qui voit ses intérêts menacés par la prise de conscience de la population algérienne, agit brutalement et tente, encore une fois en 1945, de tuer Bensalem. Il est hospitalisé, grièvement blessé à la tête. C'est un homme exceptionnel. Il n'abandonne jamais la lutte. Dès qu'il se rétablit, il reprend de plus belle sa plume pour dénoncer le régime des Territoires du Sud dans les colonnes d'Egalité et de la République algérienne, organes successifs du Manifeste algérien. En 1946, Mohamed Bensalem est élu membre du comité central de l'U.D.M.A. Durant cette année, il est saisi personnellement par le Gouverneur général de l'Algérie, Yves Chataignier, qui lui demande de cesser la campagne de presse contre le régime des Territoires du Sud, l'informant que ce régime prendra fin avec la promulgation du Statut de l'Algérie. A Laghouat, les militaires, les caïds et les pères blancs s'agitent. Ils sont rassurés par Lehureau, directeur des Territoires du Sud qui devient délégué à l'Assemblée algérienne, institutionnée du Statut organique de l'Algérie, promulgué en septembre 1947. Présenté par l'U.D.M.A. Bensalem est lui aussi élu à cette assemblée. Mais il est aussitôt éliminé de la liste. La bande des bachaghas ayant menacé l'administration française de démissionner si Bensalem était maintenu sur les listes des candidats élus. Marcel-Edmond Naegelen venait d'annoncer les couleurs.

C'est lors de la campagne électorale des djemaâ en 1947 que Bensalem fut arrêté à la suite d'une cabale ourdie par l'administrateur de la commune mixte de Laghouat, le tristement célèbre Georges Hirtz, devenu un véritable dictateur à Laghouat. Kada Hamida, un instituteur de Laghouat, arrêté dans



les mêmes circonstances que Bensalem eut droit à la sympathie du mouvement nationaliste UDMA dont les sections dénoncent les agissements de Hirtz. Kada Hamida qui sera acquitté, en dépit de tous les éloges auxquels il eut droit de la part des sections UDMA, se désolidarisa du mouvement et se rangea dans le camp de Hirtz. Mohamed Bensalem écrira abondamment. Dans la plupart de ses écrits, il appelle à l'unité nationale, seule condition qui mettra un jour le colonialisme à genoux. Il dira à ce sujet : « Nous seuls, musulmans, nous seuls colonisés, détenons le remède efficace à cette situation intolérable. Notre salut est entre nos mains. Il ne dépend que de nous, c'est notre union de plus en plus étroite, notre résolution des plus ardentes, qui triompheront de toutes les barrières que le colonialisme oppose à notre affranchissement. Aussi longtemps que nous n'aurons pas réalisé cette union indispensable, nos gémissements seront stériles, car celui, homme ou peuple, qui est incapable de conquérir sa liberté ne mérite pas de la posséder » (Egalité du 22 novembre 1947).

La guerre de libération nationale trouvera en Mohamed Bensalem un élément d'avant-garde qui jouera un rôle capital dans l'implantation des structures du FLN et de l'ALN dans la région de Laghouat. En effet, c'est sur instruction des membres du C.C.E. (Comité de Coordination et d'Exécution), notamment Abane Ramdane, Benyoucef Benkhadda et du colonel Saddeh (Slimane Dhilès), commandant la Wilaya IV, que Bensalem se chargera d'organiser l'appareil politico-militaire de l'ALN-FLN dans le Sud Algérien. Dès 1956, il mit en place des cellules et des groupes armés pour faire disparaître les maquis M.N.A. fortement implantés dans la région, à cette époque. Bensalem est arrêté par l'armée coloniale en 1957. A sa libération en 1959, il est très malade. Il rejoint Tunis où il se met à la disposition du G.P.R.A. jusqu'à l'indépendance du pays. En 1962, Mohamed Bensalem consigne quelques souvenirs dont nous reprenons quelques extraits : « Jusqu'en 1955, je n'ai cessé d'écrire contre le colonialisme. Je n'ai bénéficié de sa part d'aucune indulgence. Il m'a barré la route de l'As-

semblée algérienne et de la députation. A Laghouat, pour la djemaâ, il a été toujours battu. Le Sahara, grâce à Dieu, fait partie de l'Algérien indépendante. J'ai commencé la bataille politique en 1929 en faveur de l'unité de l'Algérie et j'ai eu l'honneur de constituer le premier maquis ALN, les premières cellules FLN dans le Sud de l'Algérie. « J'ai commencé le combat sans fortune et, après 32 ans de lutte, la victoire acquise, j'ai l'honneur de ne posséder, comme il ya 32 ans, aucune fortune ».

Mohamed Bensalem quittera notre monde en 1985. A cette date, Ferhat Abbas était lui-même âgé. Il adressera une lettre de condoléances par laquelle il rendra hommage au vieux lutteur, antifeodal et anticolonialisme que fut Bensalem. Nous reprenons fidèlement les termes de la lettre du pharmacien de Sétil : « Je viens d'apprendre le décès de mon regretté ami Mohamed Bensalem. Cette nouvelle m'a beaucoup attristé, et combien je regrette que mon état de santé ne m'ait pas permis d'accompagner cet ami de 40 ans dans sa dernière demeure. C'est un grand militant et grand patriote qui vient de disparaître. Malgré les féodalités qui l'entouraient, il a été le pilier de l'émancipation de notre peuple dans le Sud algérien. Ceux qui, comme moi, l'ont connu, conserveront de lui le souvenir d'un homme d'action et d'une grande loyauté ». (Ferhat Abbas, samedi le 6 avril 1985).

Il s'agit là d'une sommaire biographie d'un nationaliste que seuls les enfants de sa génération connaissent véritablement. Notre souci c'est de reconstituer l'itinéraire de ces hommes de cette trempe. Nous évaluerons alors la somme d'efforts, l'esprit de sacrifice, les souffrances consentis par des ainés pour que périsse le colonialisme. Nous apprécierons aussi et surtout que l'unité consacrée par novembre 1954, fut le fruit d'un long combat. Aujourd'hui, nous n'avons pas le droit de porter atteinte ou menacer ce qui a été bâti par la patience, l'endurance, la bravoure, le sang et le sacrifice.

A.B.

(*)Journaliste-auteur
(Source : Mohamed Bensalem Laghouati, *La Plume contre le sabre*. Ed. Lazhari Labter - Alger - 2009).

PARLEMENT

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) s'est réuni mardi sous la présidence de M. Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, pour examiner les 18 amendements proposés au projet de loi amendant et complétant la loi n° 04-08 fixant les conditions d'exercice des activités commerciales.

Le bureau de l'APN examine les amendements proposés au projet de loi sur les conditions d'exercice des activités commerciales



Le bureau a soumis ces amendements, après validation, à la commission ad hoc pour examen, a indiqué un communiqué de l'APN.

Le bureau a, par la suite, examiné les questions déposées à son niveau et approuvé 20 questions orales et 35 écrites, avant de les soumettre au gouvernement car remplissant les conditions juridiques.

Selon la même source, l'instance a accepté les demandes d'organiser trois journées parlementaires sur «la toxicomanie», «l'enseignement et l'économie nationale» et «la gestion

des déchets en Algérie». Le bureau a, en outre, donné son approbation pour la tenue d'une conférence parlementaire sur «l'avenir des médias en Algérie, à la lumière des réformes», à l'occasion de la journée mondiale de la liberté d'expression et de la presse.

Avant le début des travaux de cette réunion «le président de l'APN et les membres du bureau ont souhaité un prompt rétablissement au président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, en formant le vœu de le voir retourner au pays en ayant recouvré sa santé», a ajouté le communiqué.

SELON LES DOUANES

Lait: Hausse de 11% de la facture des importations de l'Algérie au 1^{er} trimestre 2013



Les importations de lait de transformation de l'Algérie ont atteint 314,8 millions de dollars, durant le premier trimestre 2013, contre 281,7 millions de dollars à la même période de l'année écoulée, en hausse de 11,7%, selon les Douanes algériennes.

Les importations algériennes de lait ont atteint 83 883 tonnes les trois premiers mois de 2013 contre 68 252 tonnes à la même période de l'année écoulée, également en hausse de

22,9%, indiquent les chiffres provisoires du Centre national de l'information et des statistiques (Cnis) des Douanes.

Selon les estimations de l'Office national interprofessionnel du lait (Onil), l'Etat consacre annuellement entre 46 milliards et 47 milliards de DA au soutien de la filière lait pour encourager la production et réduire la facture d'importation qui avait atteint en 2012 quelque 700 millions de dollars.

Afin d'atteindre cet objectif, l'Etat a mis en place un dispositif de développement de la production laitière nationale qui prévoit entre autres une prime de 4 DA/litre pour l'intégration du lait cru dans le processus de transformation, alors que les laiteries qui utilisent totalement leurs capacités pour la production de lait en sachet à partir de lait cru ont une prime de 7 DA/litre. Ce dispositif prévoit également plusieurs mesures incitatives «importantes» au profit des éleveurs, des collecteurs, des transformateurs et récemment même des producteurs de certains aliments de bétail comme le maïs et la luzerne.

Le développement de la filière lait s'inscrit dans le cadre de la politique agricole, dont l'objectif est de mettre en place une filière laitière intégrée et rassemblant les différents acteurs intervenant soit en amont ou en aval de cette filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, structures techniques, office interprofessionnel et fournisseurs des intrants).

Cette politique intégrée vise non seulement à réduire les importations de poudre de lait, mais essentiellement à améliorer la production et la création d'emplois.

Le ministre de l'Education nationale, M. Abdelatif Baba Ahmed, a affirmé lundi que les revendications socioprofessionnelles relatives à la prime de zone et aux corps communs seront tranchées dans «les prochains jours».

Les promesses faites par le gouvernement dans ce domaine «sont consignées et effectives», a précisé M. Baba Ahmed en marge de la conférence nationale des directeurs de l'éducation des différentes wi-

FORMATION

M. Mebarki

appelle les cadres de son secteur à améliorer la qualité de la formation professionnelle

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnel, Mohamed Mebarki, a appelé mardi à Alger les cadres de son secteur à améliorer la qualité de la formation dispensée.

«Vous allez, à partir de maintenant, participer à améliorer la bonne gouvernance du secteur de la formation et de l'enseignement professionnel mais aussi la qualité de la formation dispensée», a lancé le ministre à l'adresse de 21 directeurs de centres de formation professionnelle en les installant dans leurs nouveaux postes.

Le ministre a souligné dans ce contexte que ces objectifs «sont des questions importantes puisque elles constituent l'essentiel du plan d'action du gouvernement en ce qui concerne le secteur».

Il a rappelé, à ce propos, que ces deux actions, votées par le Parlement, visent à répondre aux besoins de l'entreprise économique et surtout à faciliter l'insertion dans le monde du travail aux jeunes.

«Nous sommes un pays en plein développement et nous avons donc besoin de créer de la ressource humaine qualifiée», a souligné M. Mebarki, ajoutant que son secteur «nécessite un retour vers ses prérogatives et ses orientations originelles».

Il a également indiqué que le secteur de la formation «doit sortir de ce chemin scolaire et scolarisé et assurer les besoins en ressources humaines afin d'accompagner le développement économique du pays».

Pour le ministre, ce «grand défi» est «tout à fait réalisable» pour peu qu'on se mobilise et qu'on mette le formateur au centre de la perspective de réhabilitation.

Le ministre a saisi l'occasion pour appeler les directeurs qu'il venait d'installer à prendre en charge toutes les questions relatives à la gestion des établissements, des carrières des travailleurs, du dialogue avec les partenaires sociaux pour venir à l'essentiel de la mission du secteur.

«Le dialogue, le sérieux, l'écoute et l'application stricte des textes réglementaires, constituent les moyens de notre réussite», a-t-il précisé.

Abordant, par ailleurs, la nécessité de développer les spécialités, M. Mebarki a fait savoir que son secteur dispose depuis janvier dernier d'une nouvelle nomenclature dans ce domaine.

350 directeurs de centres de formation dont 21 à Alger ont passé avec «mérite» le concours organisé dernièrement par la tutelle dans le but de «combler l'absence dans ces postes au niveau national», a-t-on indiqué.

Cette absence se faisait sentir d'une façon «négative» sur le plan pédagogique, dans la signature des diplômes, le développement des spécialités et des carrières des travailleurs, a relevé le ministre.

EDUCATION

Les questions de la prime de zone et des corps communs seront tranchées dans «les prochains jours»



lays du pays, rappelant que le Premier ministre avait instruit le ministère des Finances et le secteur de la fonction publique de prendre les mesures nécessaires pour la prise en charge de ces préoccupations.

Certains établissements éducatifs au sud et dans les Hauts Plateaux avaient observé une grève pour appeler à la satisfaction de leurs revendications socioprofessionnelles, dont l'augmentation de la prime de zone.

ALGÉRIE - FRANCE

Signature d'un mémorandum d'entente entre le Cnes et l'Académie des sciences française

L'Algérie et la France ont signé, mardi à Alger, un mémorandum d'entente offrant un accompagnement à la création d'une académie des sciences et des technologies en Algérie. Le document a été signé, côté algérien par le président du Conseil national économique et social (Cnes), Mohamed Seghir Babes, et côté français, par le président de l'Académie des sciences et des technologies de France, Philippe Taquet.

L'objectif de cette coopération entre les deux pays est de faire bénéficier l'Algérie de l'expérience française dans le processus de création de cette institution qui sera un réceptacle de la communauté scientifique algérienne, a déclaré le président du Cnes en marge de la signature de ce mémorandum.

L'Algérie «régorge d'experts reconnus et exerçant dans tous les pays du monde», a-t-il souligné, précisant que ces scientifiques seront contactés et rassemblés pour la formation de l'équipe scientifique de l'académie. Le même responsable a également fait savoir que les élites algériennes qui formeront cette académie, feront des recommandations et des avis scientifiques, afin de développer le secteur des sciences et des technologies en Algérie.

De son côté, M. Taquet a indiqué que la France suivra la création de cette académie en apportant son expérience et son savoir-faire pour que l'Algérie «puisse rejoindre le concert des académies du monde et être aux normes internationales» à ce sujet.

D'autres partenaires accompagneront l'Algérie dans cette démarche, à l'instar d'universités françaises et du groupe français de l'inter académie pour le développement.

Les missions de cette académie sont d'encourager la vie scientifique, de promouvoir l'enseignement des sciences, de transmettre la connaissance, de favoriser les collaborations internationales et d'assurer un rôle d'expertise et de conseil.

ALGÉRIE - TURQUIE

Textile:

Deux pacts d'actionnaires ont été signés mardi à Alger entre le groupe public Confection et Habillage (CH) et la société turque Ringelsan pour la production d'articles de prêt à porter à Bejaïa et de bonneterie à Relizane.

Ces contrats, signés en présence du ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani, prévoient la création de deux sociétés mixtes détenues à hauteur de 70% par le groupe CH, relevant de la SGP-industries manufacturières et de 30% par la société turque.

Le capital social de chacune de ces sociétés est d'un (1) milliard DA. Ces partenariats basés sur le transfert du savoir-faire devraient permettre la création de 3.000 nouveaux emplois, a indiqué M. Rahmani.

La première entreprise, qui sera localisée à Bejaïa sur le site de la société algérienne du costume (Alcost), produira des articles

ALGÉRIE - RUSSIE

M. Sellal reçoit le ministre russe de l'Energie



Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu mardi à Alger le ministre de l'Energie de la République de Russie et coprésident de la commission mixte algéro-russe, Alexandre Novak, indique un communiqué des services du Premier ministre. L'audience, qui s'est déroulée en présence du ministre des Finances, Karim Djoudi, a permis d'évoquer l'état des relations bilatérales et d'abor-

der les opportunités et les perspectives de renforcement de la coopération économique notamment dans le domaine de l'énergie, précise la même source. La visite du ministre russe de l'Energie en Algérie s'inscrit dans la cadre de la tenue de la 6ème session de la commission gouvernementale mixte algéro-russe de la coopération économique, commerciale, scientifique et technique.

M. Yousfi appelle les sociétés énergétiques russes à renforcer leur présence en Algérie

Le ministre de l'Energie et des Mines, M. Youcef Yousfi, a invité mardi à Alger les sociétés énergétiques russes à renforcer leur présence en Algérie, indique un communiqué du ministère.

Le ministre, qui recevait son homologue russe, M. Alexandre Novak, présente à cette occasion, les programmes de développement du secteur notamment dans les hydrocarbures, la pétrochimie, le raffinage, les mines, l'énergie et les énergies renouvelables, et a invité les sociétés énergétiques russes à renforcer leur présence en Algérie.

Il a également souligné que ce secteur était ouvert à l'investissement national et étranger, précise le communiqué.

Pour sa part, le ministre russe a exprimé «l'intérêt des sociétés russes à développer

des relations de partenariat avec les sociétés algériennes en particulier dans la pétrochimie et les énergies renouvelables dont la Russie détient un savoir-faire et une technologie de pointe avérées», selon la même source. Les deux parties ont également passé en revue, lors de cet entretien, l'état des relations de coopération, qualifiées d'«excellentes», entre l'Algérie et la Russie dans ce domaine, indique encore le communiqué.

Les deux ministres ont convenu aussi de poursuivre les discussions au niveau des experts des deux pays pour approfondir l'examen des opportunités concrètes de partenariat dans ces domaines.

Ils ont échangé des points de vue sur les sujets d'intérêt commun dans le cadre du Forum des pays exportateurs de gaz (Fpeg), selon la même source.

La coopération dans le domaine de l'habitat, thème d'une rencontre entre M. Tebboûne et le ministre russe de l'Energie

Le ministre de l'Habitat et de l'urbanisme, M. Abdelladjid Tebboûne a examiné, mardi à Alger, avec le ministre russe de l'Energie, M. Alexandre Novak, les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans le secteur de l'habitat, a indiqué un communiqué du ministère.

La rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations d'amitié qui lient les deux pays et de l'examen des moyens de coopération dans le cadre de la commission mixte algéro-russe, a précisé la même source.

A cette occasion, le ministre de l'Habitat a présenté le programme de logement dans ses différentes formules et les opportunités offertes aux entreprises russes spécialisées dans le bâtiment et les équipements publics.

M. Tebboûne s'est déclaré «favorable à l'instauration d'un partenariat et d'une coopération fructueuse dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme».

Le ministre russe a exprimé, pour sa part, le souhait de son pays de participer à la concrétisation de ce programme à travers les cadres offerts par ce secteur.

M. Novak se trouve en Algérie pour coprésider avec le ministre des Finances, la 6ème session de la commission gouvernementale mixte algéro-russe inaugurée mardi.

Signature de deux pactes d'actionnaires entre le groupe CH et la société turque Ringelsan

de prêt à porter comme les costumes, les vestes et les manteaux.

La moitié de la production de cette usine, qui sera mise en service en septembre prochain, sera destinée pour le marché national, les 50% restants seront exportés vers les marchés européens, a indiqué le PDG du groupe CH, Ahmed Benayad.

L'entreprise projette la réalisation d'un chiffre d'affaires de 3,4 milliards DA durant sa première année d'activité pour atteindre 5 milliards DA au bout de la 3^e année.

La seconde entreprise, qui sera implantée à Relizane sur le site de la société de bonneterie de Oued Mina, produira des articles de bonneterie comme les vêtements de sport, les tee-shirts et les chaussettes.

La moitié de la production de cette usine, qui sera opérationnelle à partir du mois de septembre prochain, sera exportée vers les marchés américain et européen, alors que le reste devrait être commercialisé sur le marché national, a ajouté M. Benayad.

L'entreprise ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires de 2,6 milliards DA durant sa première année d'activité pour atteindre 5,2 milliards DA au bout de la 3^e année.

Avant la signature de ces accords, M. Rahmani a rappelé que l'industrie du textile était totalement absente en Algérie au moment où elle a connu de grandes mutations dans le monde, notamment en Chine et en Turquie. Le ministre a déploré le fait que cette industrie restait caractérisée par la vétusté des équipements et une production d'articles de prêt à porter qui ne répondait pas à la demande des consommateurs algériens. Pour relancer cette industrie, il a appelé à des investissements dans la formation de la ressource humaine, la création d'écoles spécialisées et la réhabilitation des moyens de production. Il a préconisé également la conclusion de partenariats basés sur le transfert du savoir-faire avec des sociétés leaders dans ce secteur, tout en se félicitant de ce partenariat conclu avec la société turque Ringelsan.

L'objectif de la redynamisation du secteur du textile est la réduction des importations et l'amélioration du «Made in Algeria» afin de répondre aux exigences du consommateur notamment les jeunes et exporter vers les marchés internationaux.

Présent à la cérémonie, l'ambassadeur de Turquie en Algérie, M. Adnan Keçeci, s'est dit «satisfait de la concrétisation de ce partenariat et a souligné la grande importance que son pays accorde aux projets de coopération avec l'Algérie. Le directeur général de la société Ringelsan, M. Incekara Ergenekon Fatih, a promis pour sa part de contribuer au développement de cette industrie en Algérie qui dispose d'une main d'œuvre jeune. En marge de cette cérémonie à laquelle ont participé des représentants d'organisations patronales, M. Rahmani a honoré des travailleurs du ministère parti en retraite, à l'occasion de la fête du 1er mai.

M'SILA : RENCONTRE RÉGIONALE SUR LE PALUDISME :

«L'Algérie reste vigilante»

La rencontre régionale de lutte contre le paludisme qui coïncide avec la 6^e Journée mondiale consacrée à cette maladie a été célébrée lundi matin à l'Institut national de formation paramédicale de M'Sila. Le thème retenu cette année est «Investir dans l'avenir-Vaincre le paludisme».

Par Mouad B.

Durant cette journée qui regroupé des représentants et des spécialistes de plusieurs wilayas du pays dont M'Sila, Sétif, Bordj Bou Arréridj, Médéa, Bouira, Djelfa et Batna ainsi que des responsables centraux, des conférences ont été données sur la maladie.

Dans une intervention liminaire, le professeur Mesbah Smail, directeur central de la prévention et de la promotion de la santé a donné quelques statistiques sur la situation épidémiologique du paludisme qui est une endémie majeure en Afrique. Selon l'OMS, le nombre de cas de paludisme dans le monde est passé de 233 millions en 2000 à 219 millions en 2011. Cette tendance au recul se confirme dans le nombre de décès liés à la maladie qui a



aussi baissé de 985 000 à 660 000 décès pour la même période. L'Algérie a connu un succès dans la lutte contre le paludisme. «L'amélioration est nette sachant que l'Algérie a enregistré 100 000 cas au cours des premières années de l'indépendance. Cependant, en 2012, seulement 300

cas ont été enregistrés, pour la majorité importés de l'étranger», a tenu à préciser le responsable. Même si ces chiffres attestent des avancées enregistrées dans la lutte contre le fléau, il faut redoubler d'efforts pour maintenir le cap. Pour cela, les deux voies à suivre sont la prévention et la prise en charge efficace des malades. Le professeur a présenté la journée comme un rappel que la prévention et la lutte contre le paludisme nécessitent un investissement sur la durée et un engagement politique sans cesse renouvelé.

Les conférenciers ont entretenu les journalistes des différents aspects de la lutte contre le paludisme dont les stratégies efficaces de prévention. A propos justement de la prévention, l'une des nouvelles stratégies est la chimio prévention chez l'enfant. Cette stratégie est recommandée par l'OMS depuis plus d'un

an maintenant. Un des conférenciers nous a expliqué que cette approche consiste à administrer des doses thérapeutiques de sulfadoxine pyriméthamine (SP) associées à l'amodiaquine (AQ) en période de haute transmission. «Lorsqu'elle est bien appliquée, cette stratégie peut réduire de 80% les indicateurs de paludisme (morbilité et mortalité)», confirme-t-il.

Parmi les autres revendications retenues durant cette journée, on notera : éduquer le public sur les options de prévention et de traitement efficace du paludisme ; accroître la couverture médiatique et les débats publics sur le paludisme ; unifier l'ensemble de la société civile au niveau national en utilisant les approches techniques et soutenir les activistes du paludisme et surveiller l'immigration clandestine.

M. B.

LE PALUDISME

Qu'est-ce que le paludisme ?

Le paludisme est une maladie grave, multiforme et mortelle. À l'origine, le nom «paludisme» est dérivé du mot ancien «palud» qui signifie «marais», parce que les larves des moustiques s'y concentrent. En 1880, les scientifiques ont découvert la véritable cause du paludisme : un parasite unicellulaire microscopique appelé le plasmodium.

Quatre espèces affectent l'homme :

- Plasmodium vivax - Plasmodium malariae - Plasmodium ovale - Plasmodium falciparum, responsable de l'immense majorité des décès.

Modes de transmission

Le parasite est le plus souvent transmis par les piqûres d'un moustique, l'anophèle femelle, qui a besoin de sang pour nourrir ses œufs. L'anophèle femelle pique entre le coucheur du soleil et l'aube.

Autres modes de transmission : la contamination de la mère au fœtus, lors d'une greffe ou d'une transfusion sanguine.

Les schémas de transmission et de morbidité varient énormément selon les régions et à l'intérieur des pays. Ces variations tiennent aux différences entre les parasites et les moustiques vecteurs, aux conditions écologiques qui influent sur la transmission et à des facteurs économiques comme la pauvreté et l'accès à des soins et à des services de prévention efficaces.

Symptômes

Ils surviennent 8 à 20 jours après la piqûre du moustique. Les symptômes peuvent aller de la fièvre, fatigue, maux de tête, troubles digestifs... à des manifestations plus graves, mortelles, telles que l'anémie sévère, le coma, les convulsions généralisées, l'hypoglycémie, l'œdème pulmonaire, l'insuffisance rénale, les infections sévères, les hémorragies...

Les symptômes peuvent évoluer en quelques jours, parfois même en quelques heures. Si cette évolution est rare chez le sujet adulte vivant en zone d'endémie, elle est plus fréquente chez l'enfant ou le sujet non-immunisé. Les premiers symptômes doivent être pris en charge dans les bons délais (moins de 24 heures) pour éviter la suite fatale.

ENTRETIEN AVEC LE DOCTEUR MOHAMED DJALTI SUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SOCIÉTALE

«Un enjeu majeur et incontournable pour les entreprises algériennes»

La mise en place d'une politique de la Responsabilité Sociale (ou Sociétale) des Entreprises (RSE) devient incontournable pour les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité. Un point sur la RSE et ses enjeux avec le docteur Mohamed Djelti, président du conseil scientifique de la faculté des sciences économiques, commerciales et de sciences de gestion de l'université Bachir Ibrahimi de Bordj Bou Arréridj. Rencontré en marge de la journée d'étude organisée, lundi 29 avril 13 2013, par le département d'économie sous le thème : «la responsabilité sociétale des entreprises économiques».

DKNEWS : Quand et comment est né le concept de «Responsabilité Sociale des Entreprises» (RSE) ?

Mohamed Djelti : La RSE a pour origine la locution anglo-américaine corporate social responsibility, apparue dans les années 1950 aux États-Unis, à partir de considérations éthiques et religieuses donnant lieu, essentiellement, à des actions philanthropiques. La RSE est progressivement apparue dans les différents Sommets mondiaux autour des défis liés au développement durable. L'idée germa alors qu'un développement durable ou soutenable pouvait constituer une réponse adaptée aux grands défis écologiques et sociaux de la planète, par opposition à un développement fondé sur des objectifs à court terme. Et que pour relever l'ensemble de ces défis, les entreprises avaient elles-mêmes une contribution à apporter. Que les entreprises soient conscientes de leurs impacts sociaux et environnementaux ne constituait pas évi-

demment en soi une idée nouvelle, même à une époque de maximisation de la valeur pour l'actionnaire. Ce mouvement de RSE «explicite» est donc la résultante de l'interaction entre la pression d'une multitude d'organisations et de mouvements issus de la société civile agissant pour la sauvegarde de l'environnement, la défense des droits humains, la solidarité avec les peuples des pays en développement, etc. et la réactivité des grandes firmes qui soucieuses de ne pas subir l'opprobre de l'opinion internationale, ont développé des accents humanitaires et écologiques dans leurs discours et leurs publications.

Qu'est-ce que la Responsabilité Sociétale (ou Sociale) des Entreprises (RSE) ?

La RSE se définit comme la responsabilité des impacts réels et potentiels sociaux, économiques et environnementaux de l'entreprise. La responsabilité sociale s'étend donc bien au-delà de la philanthropie qui n'est que l'une des pièces du puzzle. La responsabilité sociale doit se comprendre comme un ensemble, un écosystème dont les critères sont majoritairement qualitatifs. La définition des impacts sociaux, économiques et environnementaux représente un exercice d'une grande complexité et d'une infinité délicatesse. Il est nécessaire de penser l'entreprise dans ses diverses dimensions et de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes : les collaborateurs, les fournisseurs, les clients, la communauté environnante, les gouvernements, les ONG, dont la répartition et l'importance dans les entreprises



est à géographie variable. L'interaction de l'entreprise avec les parties prenantes forme la « sphère d'influence ». Faire de la RSE, c'est faire du développement durable. Ce mouvement de RSE «explicite» est donc la résultante de l'interaction entre la pression d'une multitude d'organisations et de mouvements issus de la société civile agissant pour la sauvegarde de l'environnement, la défense des droits humains, la solidarité avec les peuples des pays en développement, etc. et la réactivité des grandes entreprises qui, soucieuses de ne pas subir l'opprobre de l'opinion publique, ont développé des accents humanitaires et écologiques dans leurs discours et leurs publicités.

Entraînera-t-elle une mutation profonde du monde de l'entreprise dans ses interactions avec la société et l'environnement ?

Il y a quelques années, une grande marque avait été virulument attaquée par des ONG relayées par les médias. En cause, l'exploitation d'enfants dans des usines de production. Les usines incrimi-

nées n'étaient pourtant pas des usines de la marque mais des sous-traitants, des maillons de la chaîne de production forts éloignés de la compagnie mère. Cet exemple amène à poser la question de la RSE au-delà du premier cercle de l'entreprise, soit dans sa sphère d'influence, c'est-à-dire étendue l'ensemble des acteurs qui de près ou de loin participe à au processus de production. Or, plus une entreprise est grande, plus sa sphère d'influence devrait être grande également et plus sa RSE devrait être irréprochable. Condor pour la célèbre marque dans le domaine de l'électronique qui est devenue depuis l'une des entreprises algériennes les plus socialement responsables. La RSE est donc d'abord un outil de réflexion qui permet aux entreprises de s'interroger sur leurs pratiques et penser de façon nouvelle leur organisation, leur système de production, leur relation avec la société et l'environnement, etc. C'est un enjeu majeur et incontournable pour les entreprises algériennes.

Les entreprises pourront-elles amortir les coûts d'un tel défi ?

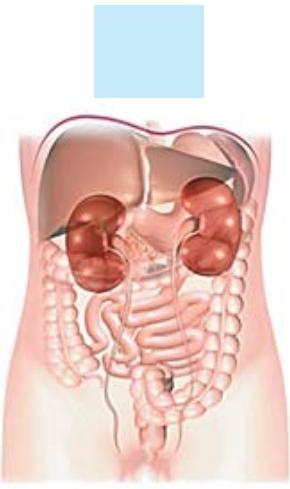
Si elles envisagent la RSE à la lumière d'un axe fondamental de leur développement futur, elles trouveront les ressources de leur mutation et elles se fortifieront. D'importantes entreprises ont sauté le pas, telle que la société Condor. À qui le tour...

Mouad B.

Prenez soin de vos reins

Même si on s'en préoccupe moins que notre cœur ou nos poumons, nos reins sont tout aussi importants pour notre santé.

Conseils du Pr Deray, néphrologue à la Pitié-Sapètrière, pour les ménager.



1. DES REINS QUI FONCTIONNENT BIEN

Pour être sûr que nos reins fonctionnent bien, il suffit d'accepter l'analyse d'urine que la médecine du travail nous propose. La présence d'albumine ou de sang peut indiquer une déficience du rein ou de la vessie, qui nécessitera d'autres examens pour confirmation. Le dosage dans le sang de la créatinine donne par ailleurs une bonne image de la fonction rénale. Cette mesure permet surtout de calculer la clearance, un témoin beaucoup plus précis de la vitesse de filtration, compte tenu de l'âge, du sexe et du poids. Sa valeur normale est de 100ml/min environ. On peut aussi doser l'urée : des analyses régulières sont conseillées en cas de diabète ou de maladie vasculaire et après la cinquantaine.

J'ai mal aux reins...

Les deux petits organes en forme de haricots, situés sous les côtes, provoquent très

peu de douleurs. Quand on dit qu'on a «mal aux reins», c'est généralement le dos qui nous fait souffrir. Seule exception : quand un calcul bloque le passage de l'urine, déclenchant des coliques néphrétiques. Les autres maladies des reins entraînent peu de symptômes. Près de 3 millions de personnes souffrent ainsi d'insuffisance rénale à des degrés divers sans le savoir.

2. 6 CONSEILS POUR DES REINS EN PLEINE SANTÉ

- Eviter le surpoids et l'excès de cholestérol, mauvais pour le cœur et les vaisseaux.
- Ne pas manger trop salé car le sel favorise l'hypertension.
- Arrêter de fumer car le tabac est l'ennemi des artères.
- Eviter la surconsommation de médicaments, notamment les laxatifs et les anti-inflammatoires.
- Ne pas multiplier les régimes hyperprotéinés (qui fatiguent les reins).

Boire beaucoup ou pas ?

Boire beaucoup est indispensable en cas de cystite ou de tendance à faire des calculs. Le reste du temps, en dehors de situations exceptionnelles (une canicule par exemple), boire quand on en a envie est suffisant. Proposer très souvent de l'eau aux enfants n'est pas utile, sauf en cas de diarrhée. Attention en revanche si l'on a soif en permanence : c'est parfois le signe d'un diabète à son début ou tout simplement d'une alimentation trop salée, ce qui est mauvais pour les reins. La bonne quantité : boire entre 1 et 1,5 l par jour.

3. LES MALADIES QUI ABÎMENT LES REINS

A la suite de cystites négligées, des infections peuvent parfois remonter les voies urinaires et attaquer les reins. Elles entraînent une pyélonéphrite, toujours accompagnée de fièvre. Des malformations (polykystose) et des maladies provenant d'un trouble immunitaire (glomérulonéphrites) peuvent aussi faire des dégâts. Mais les causes les plus fréquentes d'insuffisance rénale sont les effections qui touchent les vaisseaux, comme le diabète et l'hypertension.

Des reins résistants

Un rein malade continue heureusement à remplir ses fonctions assez longtemps. Car nous avons des milliers de néphrons, dont chacun constitue une petite unité de filtration. Ceux qui sont actifs compensent l'absence des autres. Un rein fonctionne encore pas mal avec 20% de ses néphrons. On peut donc vivre normalement avec un seul rein. Mais c'est plus risqué avec un seul rein en train de s'abîmer car les néphrons restants s'hypertrophient pour augmenter leur capacité de filtration, ce qui provoque leur destruction. Un cercle vicieux qui conduit à l'insuffisance rénale.

Première ablation d'un cancer du rein par le nombril

Un patient de 46 ans a été soigné d'un cancer du rein via une simple opération réalisée avec un robot chirurgical.

C'est une première mondiale : l'équipe d'urologie et de chirurgie de la transplantation de l'Hôpital Edouard Herriot a réalisé l'ablation d'un cancer du rein à travers le nombril, indiquent les Hôpitaux civils de Lyon (HCL) dans un communiqué le 29 avril.

L'intervention, réalisée sur un patient de 46 ans à l'aide d'un robot chirurgical est une nouveauté car seule la partie cancéreuse a été retirée, contrairement aux autres interventions du même genre où l'organe entier avait été extrait. Cette néphrectomie partielle a permis de préserver la fonction rénale du patient, qui est sorti de l'hôpital avec un simple pansement sur le nombril.

«Cette nouvelle approche chirurgicale robotique à travers l'ombilic présente plu-



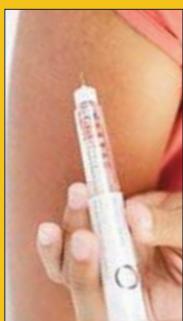
sieurs avantages pour le patient», explique le Dr Sébastien Crouzet, l'urologue qui a réalisé l'opération, dans le communiqué. «Un avantage esthétique évident : une fois refermée, la cicatrice est largement enfouie dans le nombril offrant une chirurgie quasi-sans cicatrice visible. Elle semble également diminuer les douleurs post opératoires et accélérer la convalescence, du fait de la petite taille de la cicatrice et de l'absence de lésion des muscles de la paroi abdominale.»

Concrètement, une gaine plastique a été insérée au niveau du nombril, après avoir effectué une incision d'environ 3 cm. C'est par cette gaine que le système robotique a été inséré. Le chirurgien a ensuite dirigé les mouvements du robot à l'intérieur du patient grâce à une console de contrôle.

La partie cancéreuse du rein a donc été coupée et placée dans un sac d'extraction, pour être enfin retirée par le nombril.

DIABÈTE

Une nouvelle hormone pourrait révolutionner les traitements



Selon une étude récente, la découverte d'une hormone qui stimule les cellules productrices d'insuline pourrait bouleverser le quotidien des diabétiques.

Des chercheurs de l'institut Harvard Stem Cell (Hsci) ont identifié une hormone, la bêta-trophine, capable de stimuler la production des cellules pancréatiques qui fabriquent de l'insuline. Le journal spécialisé Cell compte révéler l'étude, menée que sur des souris pour le moment, dans un numéro du 9 mai prochain, mais des premiers éléments ont été publiés par le site de l'Hsci.

Les scientifiques voient dans cette découverte un futur traitement pour les personnes souffrant de diabète de type 2, qui apparaît généralement après 40 ans, mais n'excluent pas d'en appliquer les bénéfices aux diabétiques de type 1, souvent malades dès l'adolescence. «Notre idée est relativement simple», déclare Doug Melton, co-directeur de l'Hsci et auteur de l'étude, «nous fournissons cette hormone, le diabétique fabrique ses propres cellules productrices d'insuline, et la maladie ralentit sa progression, voire l'arrête complètement.»

Grâce à cette hormone, présente naturellement chez l'homme, le calvaire des piqûres d'insuline plusieurs fois par jour pourrait prendre fin. Une seule injection par semaine, par mois ou peut-être par an serait suffisante pour ralentir, voire interrompre l'évolution de la maladie. Des essais cliniques devraient être mis en place d'ici trois à cinq ans.

INSOLITE

Du café contre la récidive du cancer du sein

Les patientes traitées par le tamoxifène pourraient réduire leur risque de récidive de cancer du sein en buvant du café.

Une étude scientifique menée par l'université de Lund en Suède a montré que les effets du tamoxifène, un médicament utilisé pour traiter le cancer, peuvent être améliorés grâce à la consommation de café. Helena Jernström, professeur agrégé de Cancérologie Expérimentale à l'Université de Lund et son équipe affirment que 2 tasses ou plus de café par jour ont réduit de moitié le taux de récidive du cancer. Les résultats de cette enquête sont publiés dans la revue Cancer Causes Control. Ils ont suivi pendant 5 ans, plus de 600 patientes atteintes de cancer du sein. La moitié d'entre elles avaient été traitées par tamoxifène après une intervention chirurgicale.

Les chercheurs ont remarqué que les malades ayant des récepteurs aux œstrogènes positifs traitées par tamoxifène et qui consommaient deux tasses de café ou plus par jour avaient un risque de récidive réduit de presque 50% par rapport aux femmes ne buvant pas ou très peu de café. Si ces résultats sont confirmés par des études plus larges, ils ouvriront la voie à de nouvelles recommandations pendant un traitement au tamoxifène.

**MALADIES DU FOIE**

Alcool et surpoids sont d'importants facteurs de risques chez les femmes

Selon les chercheurs, cumuler alcool et surpoids triple les risques de développer une maladie grave, voire mortelle, du foie. Les femmes sont particulièrement concernées.

D'après une étude présentée à l'International Liver Congress 2013, la consommation d'alcool et le surpoids augmenteraient considérablement le risque de développer une maladie du foie, en particulier chez les femmes. Dans une étude menée sur 107 000 femmes par le docteur Paul Trembling et le professeur William Rosenberg de l'UCL Institute of Liver and Digestive Health de Londres, les participantes ont été classées selon leur indice de masse corporelle et leur consommation d'alcool.



Les chercheurs ont révélé que, par rapport à une femme mince qui ne boit pas, les femmes qui consomment de l'alcool augmentent de 1,8 fois le risque de développer une maladie. Celles qui ne boivent pas mais qui sont en surpoids l'augmentent de 1,7. Et pour les femmes qui cumulent l'alcool et l'obésité, le verdict est sans appel : le risque de maladies du foie graves, voire mortelles, est trois fois plus important. La gent féminine est particulièrement touchée car elle est deux fois plus sensible que les hommes aux dommages du foie liés à l'alcool. Selon les chercheurs, ces résultats auront un impact significatif sur la façon d'aider des millions de personnes dans le monde.

Education : les parents trop protecteurs rendent leurs enfants plus vulnérables

Les parents négligents ou violents augmentent le risque que leurs enfants deviennent des victimes. Malheureusement les parents trop protecteurs aussi. Une étude britannique éditée dans la revue *Child Abuse & Neglect* analyse ainsi certains effets de l'éducation sur la capacité des enfants à vivre en société et à ne pas se laisser dominer.

Vêtements abîmés ou disparus, enfants égratignés, difficultés à faire les devoirs, changements d'itinéraires pour aller à l'école, démotivation pour étudier, troubles comportementaux au retour de l'école... Tous ces signes doivent être des alertes pour les parents et les éducateurs. En effet, ils révèlent souvent un en-

fant intimidé ou maltraité. Ces chercheurs des Universités de Warwick et de Kingston (Londres) affirment que les enfants qui grandissent dans un environnement familial équilibré, avec des règles claires sont rarement victimes d'intimidations.

L'étude a porté sur 208 778 enfants et jeunes âgés de 4 à 25 ans. Les scientifiques ont analysé les relations entre l'éducation et les risques d'être victime de victimisation ou de devenir un intimidateur. Ils ont mis en place une échelle d'évaluation : effet faible : 0,20, moyen : 0,50, fort : 0,80. Les enfants qui ont le plus de risques de devenir des victimes sont ceux qui sont au contact de parents négligents, maltraitants ou

surprotecteurs. En effet, avec des parents violents ou négligents, le risque de victimisation est augmenté, de même qu'avec des parents en difficultés ou avec des parents surprotecteurs. En revanche, les enfants ayant des parents autoritaires et justes ont un risque un peu moins élevé d'être victimes tout comme les enfants ayant une bonne communication avec leur parent ceux qui se sentent aimés et entourés d'affection.

Les chercheurs insistent sur le fait que le rôle et la place des parents dans la famille est essentielle pour le développement personnel des enfants. Les enfants ont besoin d'être entourés, soutenus, aimé mais dans un cadre défini et juste.

DÉLINQUANCE

Responsabiliser la famille et l'école pour limiter la délinquance juvénile



Les participants à un séminaire national sur la délinquance juvénile, organisé lundi à l'université de Souk Ahras, ont insisté sur le rôle de la famille et de l'école pour une «saine socialisation» des enfants.

Les intervenants ont estimé, au cours de cette rencontre de deux jours initiée par la faculté des sciences humaines et sociales, que la conjugaison des efforts de la famille, de l'institution scolaire et du dispositif sécuritaire est «de nature à réduire ce fléau qui a pris une grande ampleur dans la société algérienne». La protection de l'enfance «commence dans la cellule familiale», ont soutenu les intervenants venus de 18 wilayas du pays, proposant d'effectuer des «analyses approfondies pour mieux identifier les principaux facteurs responsables de la délinquance juvénile».

Dans sa communication, M. Abdellatif El Ayache, de l'université de Khencela, a estimé que les conditions sociales et environnementales prévalant dans les bidonvilles qui subsistent encore cà et là dans le pays «favorisent la déperdition scolaire et la délinquance». M. Salim Mezhoud de l'université de M'sila a tenté une «taxonomie» des comportements juvéniles délinquants, y repérant notamment le vol, la mendicité, la simulation affective et l'entêtement, tandis que Mme Souad Noui, d'Alger, a considéré que l'enfant «ne possède pas les valeurs nécessaires lui permettant de distinguer le bien du mal». La société reste par conséquent, selon elle, le premier responsable de ces comportements déviants.

SÛRETÉ - NUMÉRO VERT

Plus de 106.000 appels sur le numéro vert de la Sûreté nationale durant le premier trimestre de 2013

Les services de police ont reçu 106.320 appels sur leur numéro vert (1548) durant le premier trimestre de 2013, selon un bilan rendu public lundi par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Le commissaire divisionnaire Djilali Boudalifa, directeur de la communication et des relations publiques à la DGSN, a précisé que 33.834 appels concernaient des demandes de renseignement et 1951 appels concernaient le signalement d'accidents de la route.

Ce nombre d'appels traduit la large diffusion du numéro vert au sein de la population, a-t-il estimé, rappelant que c'est l'objectif escompté par la DGSN qui multiplie les campagnes d'information et les portes ouvertes à travers l'ensemble du territoire national.

La DGSN invite les citoyens à ne pas hésiter à contacter les services de police pour demander de l'aide via son numéro vert (1548) et celui de Police secours (17) qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

La DGSN non-stop

Mardi 23 avril 2013, le directeur général de la Sûreté nationale le général major Abdelghani Hamel, en visite dans la wilaya de Ouargla, avait annoncé que la DGSN s'était engagée sur un nouveau front pour lequel l'institution avait déployé toutes les ressources dont elle dispose, «la lutte contre le chômage dans le grand Sud».

Ce jour-là, le DGSN avait indiqué depuis la maison de la Culture Moudafi-Zakaria que 6180 postes budgétaires avaient été retenus pour le recrutement des jeunes désirant intégrer les rangs de la Sûreté nationale à travers les 8 grandes wilayas du Sud. 2020 de ses postes étaient consacrés aux jeunes de Ouargla.

Parmi les personnes qui ont répondu à l'appel de la DGSN, Brahim 22 ans, étudiant en dernière année de Sport, rencontré en marge du sixième Forum de la Sûreté nationale qui s'est déroulé dans la wilaya de Ouargla. Son rêve est d'intégrer les rangs de la police judiciaire, nous a-t-il confié. «Mon frère ainsi que la plupart de mes amis font partie du corps de la Sûreté nationale, je compte bien leur emboîter le pas et intégrer les rangs de la police judiciaire».

Tous comme Brahim, ils étaient des centaines à déposer leur CV dans les 8 salons organisés pour cette occasion. «50220 visiteurs ont été enregistrés durant les trois jours de cette manifestation», avait déclaré jeudi, le directeur de la communication et des relations publiques le commissaire divisionnaire Djilali Boudalifa, en marge de la clôture de l'ensemble des salons.

Outre l'absorption du chômage, la DGSN vise à travers cette large campagne de recrutement d'atteindre l'ob-



jectif tracé dans son plan de développement quinquennal à savoir les 200.000 fonctionnaires de police à l'horizon 2014. L'augmentation du nombre de policiers permettra à la DGSN d'assurer une couverture sécuritaire optimale de l'ensemble du territoire national, donc des citoyens, avait indiqué le directeur des ressources humaines de la DGSN, le lieutenant-colonel Mohamed Benabderrahmane, lors d'une conférence initiée par la DGSN à l'université Kasdi Merbah de Ouargla le 24 avril dernier.

Lors de son intervention, M. Benabderrahmane a exposé aux étudiants les avantages accordés aux fonctionnaires de la Sûreté nationale exerçant dans le Sud, ainsi que les principaux axes de la nouvelle procédure de recrutement au sein de la Fonction publique rendue plus souple grâce au décret n° 12-149.

A travers cette action, la DGSN prévoit l'enrôlement de l'élite du Sud directement des bancs de l'université. «Nous avons besoin de vous pour nous» avait lancé le DRH en direction des étudiants présents. «Les portes de la DGSN sont grandes ouvertes, on vous propose un emploi d'avenir avec plein d'avantage à la clé».

Des avantages accordés aux fonctionnaires de la DGSN exerçant dans les wilayas du sud, l'orateur a évoqué entre autres, la prime

d'exercice dans le Sud qui varie de 25% à 40% pour les quatre wilayas d'extrême Sud, un congé annuel de 50 jours ainsi que des rabais sur les frais de transport allant jusqu'à 60%.

Ces mesures incitatives visent à augmenter le nombre de fonctionnaires originaires du Sud qui reste nettement insuffisant. Ils se sont que 14.000 avait indiqué M. Benabderrahmane.

Abondant dans ce sens, le DRH a mis en exergue le rôle des femmes dans la Sûreté nationale, elles qui représentent actuellement 10% de son effectif global. «Nous aspirons à atteindre les 30% d'éléments féminins dans nos rangs d'ici l'année prochaine» a déclaré M. Benabderrahmane.

Convaincus par le plaidoyer du DRH, plusieurs étudiants ont émis le souhait d'intégrer les rangs de la Sûreté nationale avant même de terminer leurs études. Sur ce point, l'interlocuteur avait apporté une réponse très claire aux jeunes candidats «prenez le temps de terminer vos études afin d'ouvrir le droit de nous rejoindre en tant qu'officier de police».

D'un autre côté, interrogé sur la procédure de sélection adoptée par la DGSN lors de ses recrutements, l'intervenant a souligné qu'elle était basée sur l'utilisation rationnelle des emplois et des compétences. «Le recrutement se fait selon les besoins de la

DGSN et sur la base des compétences des candidats».

Rencontré en marge de la conférence, Mohamed 28 ans, titulaire d'une licence en lettres arabe et d'un diplôme d'agent de saisie nous a confié que l'engagement au sein de la Sûreté nationale est une responsabilité envers les citoyens et la nation : «Je suis au chômage depuis une année, comme les autres jeunes j'ai saisi l'occasion du salon de la police pour déposer mon CV tout en étant conscient des engagements que cela implique».

Une délégation forte d'une trentaine de journalistes avait accompagné les membres de la cellule de communication de la DGSN qui ont veillé pendant les trois jours de cette manifestation au bon déroulement du salon de Ouargla. Encadrés par le lieutenant de police Nabil Bouabdallah, les représentants de la presse nationale ont bénéficié durant leur séjour de conditions de travail et d'un environnement adéquats.

Avec un nombre de visiteurs presque dix fois supérieur à celui des postes budgétaires retenus, le salon du recrutement au sein de la Sûreté nationale aura démontré que l'emploi dans la police fait toujours rêver les jeunes Algériens et plus particulièrement ceux du Sud qui ont toujours fait preuve d'un patriotisme sans égal.

Le général major Hamel salue l'ouverture de la police à toutes les franges de la société

Le Directeur général de la Sûreté nationale, le général major Abdelghani Hamel, a souligné mardi que la politique en matière de communication adoptée par la DGSN depuis quelques années, a permis l'ouverture de la police à toutes les franges de la société.

«L'administration de l'information et des relations générales de la DGSN a connu durant ces dernières années un

saut qualitatif à la faveur de la politique des portes ouvertes et de la communication adoptée par la direction en direction de toutes les franges de la société», a indiqué le général major Hamel dans une lettre adressée aux médias nationaux à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai).

La DGSN a procédé à une valorisation de la politique de police de proximi-

té ainsi qu'au renforcement de l'action commune avec toutes les institutions et organisations de la société civile», a indiqué le directeur général de la DGSN. «Des cycles de formation au profit des cadres des bureaux de communication et des relations générales de la Sûreté nationale ont été également organisés dans le but de valoriser les mécanismes de coordination et de partenariat», a-t-il ajouté.

Des efforts considérables sont déployés par la DGSN pour soutenir l'action constructive des médias, en les informant de manière régulière de l'évolution des affaires traitées et des statistiques en la matière. La DGSN participe également aux différentes festivités, forums et colloques organisés par la famille médiatique, a fait savoir le responsable. «En appui à cette interaction

et dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance, la DGSN a participé à la création d'un nouvel espace médiatique, à travers le lancement du forum de la Sûreté nationale dont la première édition (18 février 2013) a été consacrée à la célébration de la journée du chahid, a poursuivi le général-major Hamel.

Ce nouvel acquis a permis d'aborder les préoccupations des citoyens et de promouvoir la transmission du message par le biais d'experts, de cadres de la Sûreté nationale et de représentants de l'information. Enfin, le général-major Hamel a adressé ses sincères félicitations à tous les travailleurs du secteur de l'information, en leur souhaitant la réussite dans leur mission au service de la nation.

AIN NAÂDJA

Meurtre d'un chauffeur de taxi

A.Ferrag

Il est presque 23 heures ce 30 mars 2011. Ali, un jeune de 42 ans, taxi de son état, sans histoire, se retrouve face à face avec Amine 44 ans, ce dernier est un repris de justice notoire très connu pour ses mauvaises fréquentations et pour son penchant pour l'alcool, la drogue et les femmes.

Amine s'empare d'un couteau et porte à Ali plusieurs coups au niveau du ventre. Ce dernier décède sur le coup. Constantant la gravité de son geste, le meurtrier prend la fuite à bord du taxi.

Une enquête est menée par les services de la police judiciaire. Cependant, tous les efforts s'avèrent vains en l'absence de témoins

oculaires. Néanmoins, cela ne découragea nullement les enquêteurs qui continuèrent les investigations. Contre toute attente, un témoin, Karim, âgé de 37 ans, se dirige vers le siège de la sûreté où il raconte aux policiers que le jour du drame, à 23h00, un jeune inconnu s'est approché du chauffeur de taxi et a tenté de le fouiller. Ne se laissant pas faire, la victime l'a repoussé brutalement. Ce qui a provoqué une violente bagarre entre eux. C'est à ce moment-là que l'agresseur sortit son couteau. Après le signalisation que leur a fourni le témoin providentiel, Amine sera arrêté et traduit devant la justice. Son procès s'est déroulé en ce mois d'avril 2013 au tribunal d'Alger. L'accusé nie tous les faits retenus contre lui et sou-



tient mordicus qu'il n'a jamais assassiné le chauffeur.

La parole revient ensuite au représentant du ministère public qui a relaté les faits contenus dans l'acte d'accusation. Après avoir rappelé les circonstances du crime qu'il a jugés très graves, il termina son réquisitoire en demandant la peine capitale à l'encontre de l'accusé pour homicide volontaire avec prémeditation car selon lui cet homme ne mérite aucune clémence, du moment où il

a attenté à la vie d'un homme. La défense qui a tenté de minimiser les faits s'oppose énergiquement à la peine requise et demande à la cour d'accorder de larges circonstances atténuantes à son client.

La cour se retire pour délibérer et revient avec son verdict : Amine est condamné à 15 ans de prison ferme. Des hurlements déchirants fusent dans la salle alors que deux policiers sortent le condamné du box des accusés.

CONSTANTINE
saisie de
230 000 euros

Le 22 avril dernier, suite à une enquête, les éléments de la Sûreté de la wilaya de Constantine ont intercepté un véhicule de marque Peugeot 207, à bord duquel se trouvaient les nommés G.O. 38 ans, commerçant, et Y.N., 45 ans, sans profession, demeurant à Constantine. La fouille du véhicule a donné lieu à la découverte de 230 000 euros.

BOUMERDÈS
Arrestation de 03 dealers

03 trafiquants de drogue ont été arrêtés récemment par les éléments de la Sûreté de wilaya de Boumerdès lors de deux opérations menées dans la daïra de Boudouao et Ouled Hadadj. Munis d'un mandat de perquisition, les éléments de la sûreté urbaine d'Ouled Hadadj et ceux de la sûreté de daïra de Boudouao ont fouillé le domicile du nommé M.M. 24 ans, repris de justice, demeurant à Ouled Hadadj, dans lequel il a été découvert une quantité de canna-

bis et 04 armes blanches prohibées. Plus tard, dans la journée, les forces de police de la Sûreté de daïra de Boudouao ont interpellé les nommés Y.H. 41 ans et A.M. 35 ans, en possession d'une quantité de comprimés psychotropes.

En vertu d'un mandat de justice, les policiers ont perquisitionné le domicile du premier cité, laquelle s'est soldée par la découverte d'une autre quantité importante de comprimés psychotropes et de cannabis.

PORT D'ALGER
Un artiste arrêté pour vol d'une carte de résidence

Les éléments de la police des frontières du port d'Alger ont procédé, le 22 avril dernier, à l'arrestation d'un artiste nommé Z.L. 34 ans, demeurant à Alger, passager à destination de Marseille (France), en possession d'une carte de résidence allemande volée.

CONTREBANDE
4 400 litres de carburant saisis
à Oum El Bouaghi et Souk Ahras

Lors de deux opérations distinctes, les éléments de la Sûreté nationale ont procédé durant le 22 et 23 avril dernier, à la saisie de 4 400 litres de carburant à travers les wilayas d'Oum El Bouaghi et Souk Ahras.

A cet effet, le 22 avril dernier, lors d'une patrouille, les forces de police de la Sûreté de daïra de Meskiana ont été

attirées par la présence d'un camion de marque Toyota, en stationnement aux abords de la route. La fouille dudit camion a permis la découverte de 4 200 litres de carburant, destinés à la contrebande. Dans une autre affaire, agissant sur information, les forces de police de la sûreté de daïra d'El Mezraha dans la wilaya de Souk Ahras ont

interpellé le nommé G.M. 61 ans, fellah, demeurant dans ladite wilaya, pour son implication dans une affaire liée à la contrebande. Suite à un mandat de justice, les policiers se sont rendus au domicile du sus-nommé, où ils ont procédé à une perquisition qui s'est soldée par la découverte d'un baril de 200 litres de carburant.

TRAFC DE STUPÉFIANTS
Arrestation de six dealers à Béjaïa et Sétif

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue et suite à un mandat de perquisition, les éléments de la Sûreté de wilaya de Béjaïa ont procédé le 21 avril dernier à l'arrestation d'un dealer en possession d'une quantité de cannabis ainsi que d'une arme blanche (couteau) prohibée. Par ailleurs, dans la wilaya de Sétif, un repris de justice dénommé K.T. âgé

de 42 ans, demeurant à El Eulma, a été arrêté par la police en possession de 98,04 grammes de cannabis. En vertu d'un mandat de justice, il a été procédé à la perquisition de son domicile ce qui a donné lieu à la découverte de 730 grammes de cannabis. Poursuivant l'enquête, les policiers ont réussi à interroger 04 de ses complices, âgés entre 32 et 47 ans.

La PAF saisit 119 200 euros non déclarés auprès des Douanes

La Police des frontières relevant de la Direction générale de la Sûreté nationale (Dgsn) a saisi durant le premier trimestre de 2013 une somme de 119.200 euros non déclarés auprès des Douanes.

La Police des frontières de la Dgsn a traité, durant le premier trimestre de 2013, onze affaires d'infraction à la législation et à la réglementation de change et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger qui se sont soldées par la saisie d'une somme de 119 200

euros non déclarés auprès des Douanes», a indiqué mardi un communiqué de la cellule de communication et de presse de la Dgsn. L'Aéroport international Houari-Boumediene d'Alger a enregistré la plus importante saisie de devises non déclarées auprès des Douanes (39 400 euros et 500 000 dinars), a précisé la même source.

Ces sommes étaient dissimulées dans les bagages de voyageurs de différentes nationalités, a précisé le commissaire divisionnaire Djilali Boudalia,

directeur de la communication et des relations publiques à la Dgsn. Le responsable a mis en exergue les efforts colossaux consentis par la Dgsn pour lutter contre ce type de crime et protéger l'économie nationale.

Le communiqué a rappelé que la PAF avait traité 75 affaires similaires en 2012 qui se sont soldées par la saisie de 1 246 789 euros.

Les personnes impliquées ont été présentées devant les juridictions compétentes, a-t-il ajouté.

Saisie de 699 bouteilles d'alcool à Biskra et Béchar

699 bouteilles de boissons alcoolisées destinées à la contrebande ont été saisies et 03 personnes ont été arrêtées, lors de deux opérations distinctes menées par les éléments de la Sûreté nationale dans les wilayas de Biskra et Béchar.

Dans un premier lieu, agissant sur la base d'informations faisant état de l'implication de deux individus circulant au bord d'un véhicule de marque Laguna dans le transport illégal de boissons alcoolisées, les éléments de la troisième sûreté urbaine de la wilaya de Biskra, ont dressé plusieurs points de contrôle au niveau du centre-ville ce qui a donné lieu à l'arrestation dudit véhicule dont la fouille a permis la récupération de 588 bouteilles de boissons alcoolisées et d'une somme d'argent estimée à 3 085 DA.

Par ailleurs, lors d'un contrôle de routine, les éléments de la Sûreté nationale de la wilaya de Béchar ont procédé à l'arrestation d'un individu circulant au bord d'un véhicule de type Chevrolet en compagnie de sa femme, dont la fouille a permis la récupération de 111 bouteilles de boissons alcoolisées destinées à la contrebande.

Après formalisation de la procédure judiciaire, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la république qui a ordonné la mise en détention de trois d'entre eux pour détention illégale de boissons alcoolisées et tentative de contrebande.

JUSTICE

Six ans de prison ferme contre un membre d'un groupe terroriste activant à l'étranger

Le tribunal criminel près de la Cour d'Alger a condamné mardi à six ans de prison ferme l'accusé Dandani Réda, ancien réfugié politique en Grande-Bretagne, pour appartenance à un groupe terroriste activant à l'étranger.

L'accusé a été extradé en 2007 en Algérie, car étant impliqué dans une affaire de subtilisation d'argent en Grande-Bretagne au profit de groupes terroristes activant en Algérie, en Irak et en Tchétchénie, selon des sources judiciaires.

Les faits remontent au 25 janvier 2007, lorsque les services de sécurité ont procédé au niveau de l'aéroport international Houari-Boumediene à l'arrestation de l'accusé suite à son extradition par les autorités britanniques, après avoir passé deux ans dans l'une des prisons britanniques pour subtilisation d'argent et séjour illégal sur le sol britannique.

Le mis en cause a été condamné car il avait retiré des sommes d'argent au moyen de cartes bancaires falsifiées, en vue de les envoyer aux groupes terroristes combattant en Tchétchénie et au Pakistan. Lors de l'enquête, le prévenu a reconnu que durant son voyage à Kandahar (Afghanistan) en 2001, il avait suivi des entraînements durant plus de trois mois dans le maniement d'armes de guerre, de lance-roquettes et d'explosifs, pour aller combattre à Kaboul, puis il s'est rendu en Grande-Bretagne pour demander l'asile politique, sous le prétexte qu'il était menacé par des groupes terroristes activant en Algérie.

Cependant, les autorités britanniques se sont rendu compte de la supercherie et ont perquisitionné le domicile du mis en cause où ils ont trouvé d'autres terroristes maghrébins. En janvier 2003, la justice britannique avait condamné Dandani Réda à trois ans de prison ferme pour subtilisation d'argent et usage de faux.

FRANCE - MALI

6^e soldat français tué au Mali depuis janvier

Un soldat français a été tué lundi après-midi dans l'extrême nord du Mali, a annoncé le service de presse de la présidence française.

Il s'agit du 6^e soldat tué au Mali depuis le début de l'intervention française dans ce pays le 11 janvier dernier, à la demande de Bamako. L'opération française a permis la reprise des principales villes du nord du Mali, occupées depuis l'an dernier par des groupes terroristes.

La France a commencé le retrait de ses quelque 4 500 soldats engagés au Mali et le passage de relais aux contingents de la Misma (Mission internationale de soutien au Mali), composée de 6 300 hommes.

Paris a toutefois annoncé qu'un millier de ses soldats resteront au Mali au-delà de 2013, pour soutenir en cas de besoin les forces de l'ONU qui sont appelées à remplacer la Misma.

NIGERIA - SÉCURITÉ

«Une période éprouvante» en matière de sécurité

Le Nigeria traverse actuellement «une période éprouvante» en matière de sécurité, a affirmé lundi à Abuja, le chef de l'Etat, M. Goodluck Jonathan.

«c'est une période éprouvante pour ce pays en terme de sécurité (...) nous sommes confrontés à des défis du sud au nord, de l'est à l'ouest», a déclaré M. Jonathan à l'occasion de la mise en service de nouveau matériel sécuritaire, dont des véhicules blindés et des hélicoptères.

Le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique fait face notamment à une insurrection menée par le groupe armé nigérien «Boko Haram», très actif dans le nord et le centre du pays, ainsi qu'à des actes de piratage au large de ses côtes et d'enlèvements d'étrangers.

Selon des médias, l'insurrection armée de Boko Haram et la répression de ses actes de violence par les forces de sécurité nigériennes ont entraîné la mort de plus de 3 000 personnes depuis 2009.

SAHARA-OCCIDENTAL - MAROC - ONU

M. Mohamed Abdelaziz préoccupé par l'escalade de la répression marocaine

Le président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, s'est dit «profondément préoccupé», suite aux derniers développements survenus dans les territoires occupés du Sahara occidental, en raison de l'escalade de la répression barbare pratiquée par les forces d'occupation marocaines à l'encontre de civils sahraouis.



Le président sahraoui a précisé dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon que «la consécration dans la résolution 2099/2013 du conseil de sécurité de la protection des droits de l'Homme au Sahara occidental s'est heureuse à davantage d'intransigeance et à la poursuite des graves violations des droits de l'Homme par le gouvernement marocain». «Les forces de répression marocaines ont fait, en l'espace de deux jours, plus de 90 victimes parmi les civils sahraouis dans les villes occupées d'El-Ayoun, de Smara et de Boudjedour dont des femmes, des enfants, des personnes âgées et handicapées».

Le président sahraoui a précisé dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon que «qui sont sortis manifester de façon pacifique pour appeler à la mise en œuvre des résolutions onusiennes garantissant leurs droits légitimes, ont été sauvagement réprimés par les forces marocaines», a-t-il affirmé.

Les autorités d'occupation marocaine «s'acharnent à reproduire les mêmes scénarios auxquels elles ont eu recours notamment pour réprimer la manifestation pacifique de Gdeim Izik le 8 novembre 2010, usant de fausses vidéos pour fabriquer des preuves et de pseudo affaires pour justifier l'arrestation de citoyens sahraouis

en général et de militants des droits de l'Homme en particulier et organisant des simulacres de procès à l'instar de celui du tribunal militaire, pour les juger et les jeter dans les geôles et prisons marocaines», a-t-il souligné. Le chef de l'Etat sahraoui qui a condamné dans sa lettre ces pratiques «répressives et sauvages» a appelé l'ONU à «intervenir rapidement pour protéger les populations du Sahara occidental, ce territoire qui est placé sous sa responsabilité directe, en attendant sa décolonisation pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et l'indépendance».

DROITS HOMME

Le front Polisario salue la lutte du peuple sahraoui dans les territoires occupés

Le front Polisario a salué lors de sa réunion périodique sous la présidence du président sahraoui Mohamed Abdelaziz, la lutte du peuple sahraoui dans les territoires occupés, dans le sud du Maroc et dans les universités.

Le secrétariat des sections du front Polisario a appelé dans un communiqué à l'issu des travaux, à saisir la célébration de l'anniversaire de création du front Polisario et le déclenchement de la lutte armée pour se remémorer les hauts faits de la lutte sahraouie et à mobiliser tous les efforts pour l'établissement d'un Etat sahraoui indépendant sur tout le territoire du Sahara occidental, a rapporté lundi l'Agence de presse sahraouie (SPS).

Le secrétariat des sections a exprimé sa ferme condamnation de la répression dont a été victime le peuple sahraoui lors de l'Intifada pour l'indépendance, les 25 et 26 avril. Il a, dans ce

sens, appelé l'ONU «à intervenir pour mettre fin aux graves violations des droits de l'Homme, exiger la libération des détenus sahraouis et accélérer l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination».

Le secrétariat a relevé avec sa satisfaction la réussite de la conférence internationale sur le droit de la femme sahraouie à la résistance qui s'est tenue du 19 au 21 avril 2013.

L'Union des juristes sahraouis a, pour sa part, condamné «l'agression qui a ciblé les citoyens sahraouis lors de manifestations pacifiques dans les villes occupées de Layoun et Boudjour».

L'union a de ce fait appelé l'ONU à agir en faveur de la protection des civils sahraouis à travers la mise en place d'un mécanisme de contrôle des droits de l'Homme au Sahara occidental.

Darfour: Le Conseil de sécurité appelé à appuyer l'opération mixte UA-ONU

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, a appelé lundi le Conseil de sécurité à faire pression sur les parties concernées au conflit du Darfour afin qu'elles parviennent à un règlement, et ce, en appuyant l'Opération mixte Union africaine-Nations unies au Darfour (Mnuad). Intervenant devant le Conseil de sécurité, M. Ladsous a prévenu que l'intensification du conflit au Darfour, aggravée par des affrontements militaires et la violence intercommunautaire, était source de graves inquiétudes».

Les institutions humanitaires estiment que, cette année, les affrontements au Darfour ont déjà provoqué le déplacement de 214 000 personnes, dont 24 000 réfugiés vers le Tchad, a-t-il précisé.

Le Conseil de sécurité, a-t-il insisté, doit faire pression sur les parties concernées afin qu'elles parviennent à régler du conflit, en appuyant l'Opération mixte Union africaine-Nations Unies au Darfour (Mnuad). M. Ladsous, qui présentait aux membres du Conseil le rapport du Secrétaire général sur la Minuad, a fait état des

hostilités militaires, lesquelles, a-t-il dit, se sont poursuivies, au mois d'avril.

Il a condamné l'attaque dont a été victime, le 19 avril, une position militaire de la Minuad à Muhameria, dans l'est du Darfour, précisant que cette attaque a été perpétrée par des éléments armés non identifiés et causé la mort d'un Casque bleu.

Le gouvernement soudanais et la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS) se sont affrontés à plusieurs reprises en avril, notamment à Labado et Muhameria, dans l'est du Darfour, mais également près de Nyala, dans le sud du Darfour. En raison de ces affrontements, a-t-il fait remarquer, environ 33 000 personnes se sont regroupées et restent toujours concentrées autour des bases de la MINUAD à Labado et Muhameria, soulignant que des avions militaires soudanais ont conduit en avril en cours des opérations militaires par intermittence autour de ces deux villes, tandis que l'armée de terre, soutenue par les opérations aériennes, a repris le contrôle de Labado et Muhameria.

«La Minuad examine actuellement les informations faisant état de pertes en vies

humaines à la suite de ces affrontements», mais, a-t-il fait observer, ces informations sont très divergentes. Par ailleurs, les autorités soudanaises ont accordé 401 nouveaux visas au personnel de la police civile de la Minuad, a indiqué M. Ladsous, tout en notant qu'au 25 avril, 858 visas étaient encore en attente, dont 533 pour la police civile. S'agissant de la Conférence des donateurs sur le Darfour, tenue récemment à Doha, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a précisé que le montant total promis pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du Darfour est de 3,7 milliards de dollars.

Le représentant du Soudan, M. Daffa Alla Elhag Ali Osman, qui avait demandé à prendre la parole au cours de cette réunion, a indiqué, que la situation instable résultant des affrontements communautaires avait été maîtrisée au bout de quelques jours, assurant ainsi un retour à la normale. Les accrochages entre les forces gouvernementales et des groupes rebelles se sont produits, en particulier, à la suite de fréquentes attaques par des éléments de la faction Minni Minawi de

l'ALS. «Il est extrêmement important de bien comprendre que les différents groupes rebelles au Darfour ont vu leurs activités diminuer grâce à l'action du gouvernement du Soudan», a-t-il souligné. Par ailleurs, l'attaque menée contre des forces de la Minuad jette, selon lui, la lumière sur certaines insuffisances de cette Opération mixte. Cette question mérite d'être examinée de très près, a-t-il souhaité, en affirmant que le gouvernement du Soudan n'avait épargné aucun effort pour poursuivre les coupables de telles attaques et les traduire en justice.

S'agissant de contraintes imposées à la Minuad, le représentant a tenu à préciser que, dans des cas très limités, le gouvernement soudanais préfère que l'Opération mixte ne pénètre pas dans des régions où elle risque d'être confrontée à de véritables dangers. Au sujet de la délivrance de visas au personnel de la Minuad, le représentant a indiqué qu'il avait, récemment, rencontré lui-même M. Ladsous, pour l'informer qu'un comité de haut niveau avait été créé afin d'accélérer la procédure.

APS

Programme du jeudi 2 Mai 2013



09h30 Khalti lalhoum rediff - Feuilleton alg
10h00 Mehen khatira - Documentaire
10h30 Farachat el foussoul - Dessin animé
11h00 Culture club «rediff» - Emission culturelle
12h00 Journal en français+météo - Information
12h30 Oua yabqa el hob - Feuilleton doublet
13h40 Oquadjh akher lil hadhara - Documentaire
14h35 Chahrazed - Feuilleton arabe
15h20 Le retour de minuche - Film alg
16h30 Sebaq el madjarate - Dessin animé
17h00 Fête monter le son - Musique
18h00 Journal en amazigh - Information
18h20 Khalti lalahoum - Feuilleton alg
18h45 Martyrs de la guillotine - Série
19h00 Journal en français+météo - Information
19h30 En d'autres thermes - Documentaire
20h00 Journal en arabe - Information
20h45 Violence du droit - Reportage
22h00 Libre cours - Emission
23h00 Festival de la musique andalouse - Concert andalous
ooohoo Journal en arabe - Information



12h00 Journal
12h40 Petits plats en équilibre - Magazine de la gastronomie
12h50 Météo
12h55 Les feux de l'amour - Feuilleton sentimental
13h55 Veux-tu toujours m'épouser ? - Téléréalité sentimentale
15h35 Quatre mariages pour une lune de miel - Téléréalité
16h25 Bienvenue chez nous - Jeu
17h20 Une famille en or - Jeu
18h05 Money Drop - Jeu
18h50 Nos chers voisins - Série humoristique
18h55 Météo
19h00 Journal
19h30 1001 questions santé - Magazine de services
19h35 Météo
19h40 Après le 20h, c'est Canteloup - Divertissement-humour
20h40 Jo - Série policière
21h40 Les experts : Miami - Série policière
23h35 Les experts : Miami - Série policière



12h00 Journal
12h50 Météo 2
12h52 Consomag - Magazine du consommateur
13h00 Toute une histoire - Magazine de société
14h10 Comment ça va bien ! - Magazine de services
14h05 Le tourbillon de l'amour - Série sentimentale
15h58 Côté Match - Multisports
16h00 Le Jour où tout a basculé - Magazine de société
16h20 Par amour - Magazine de société
16h48 CD d'aujourd'hui - Variétés
16h50 On n'demande qu'à en rire - Divertissement-humour

17h40 Mot de passe - Jeu
18h20 Météo 2
18h25 N'oubliez pas les paroles - Jeu
19h00 Journal
19h40 Météo 2
21h15 Complément d'enquête - Magazine de société
22h15 Grand public - Magazine culturel

3

11h55 Météo à la carte - Magazine de découvertes
12h45 Si près de chez vous - Magazine de société
13h15 Keno - Loterie
13h20 Louis la Brocante - Téléfilm dramatique
15h10 Des chiffres et des lettres - Jeu
15h50 Harry - Jeu
16h20 Un livre, un jour - Magazine littéraire
16h30 Slam - Jeu
17h10 Questions pour un champion - Jeu
17h55 Objectif indépendance - Magazine de services
18h00 19/20 : Journal régional
18h18 19/20 : Edition locale
18h30 19/20 : Journal national
18h58 Météo
19h00 Tout le sport - Multisports
19h10 Et si on changeait le monde - Magazine de services
19h15 Plus belle la vie - Feuilleton réaliste
21h30 Météo
21h32 Parlons passion - Magazine de services
21h35 Grand Soir 3
22h40 Les sorties de la semaine - Magazine du cinéma
22h45 Les vrais experts - Sciences et technique



11h45 La nouvelle édition - Magazine d'actualité
13h00 John Carter - Film d'aventures
15h05 La caméra planquée de François Damiens - Divertissement-humour
15h15 La caméra planquée de François Damiens - Divertissement-humour
15h20 Comment savoir - Comédie dramatique
17h20 Les Simpson - Série d'animation
17h45 Le JT
18h05 Le grand journal - Talk show
18h05 Le grand journal - Talk show
19h05 Le petit journal - Divertissement
19h30 Le grand journal, la suite - Talk show
20h40 Scandal - Série judiciaire
21h20 Nurse Jackie - Série hospitalière
21h45 Nurse Jackie - Série hospitalière
22h55 30 Rock - Série humoristique



11h45 Le 12.45
12h05 Scènes de ménages - Série humoristique
12h40 Météo
12h45 People (Jet Set 2) - Comédie
14h40 La vie d'une femme - Téléfilm dramatique
16h35 Un dîner presque parfait - Jeu
17h45 100 % mag - Magazine d'information
18h40 Météo
18h45 Le 19.45
19h05 Scènes de ménages - Série humoristique
20h40 Body of Proof - Série policière
21h30 Body of Proof - Série policière
22h20 Body of Proof - Série policière

La sélection



19h50

Jo - Série policière

Invalides - Episode 3/8 - Saison 1 - Durée : 50mn
Une jeune femme est retrouvée morte devant les Invalides, à Paris. Il s'agit d'une certaine Charlotte, 35 ans, pilote d'avions de chasse. Jo apprend que la victime fréquentait un mystérieux mécanicien. Il soupçonne immédiatement ce dernier d'avoir joué un rôle dans l'assassinat de sa compagne. Les équipes découvrent que la victime porte à son doigt une bague. Le bijou avait été volé un an plus tôt, lors d'un meurtre survenu dans le sud de la France. Jo décide alors d'en savoir plus sur ce crime oublié depuis longtemps et ouvre à nouveau l'enquête. Sans le savoir, il leve le voile sur un complot beaucoup plus dangereux que prévu...



19h45

Envoyé spécial - Magazine de reportages

Durée : 1h30mn
Le marketing de l'alcool : En France, la promotion de l'alcool est très encadrée. Les industriels redoublent d'ingéniosité et utilisent des méthodes de communication parfois surprenantes.
SOS emplois : La France compte aujourd'hui plus de 3 millions de chômeurs. Pourtant, depuis plusieurs années, à Pôle Emploi, 300 000 offres d'emploi restent non pourvues. Enquête.
La guerre des drones : Depuis le 11-Septembre, les Etats-Unis se sont dotés du plus grand arsenal au monde. 8000 drones, placés aux quatre coins du monde et pilotés à distance, surveillent et protègent le territoire contre la menace terroriste, mouvante.



19h45

Monsieur Batignole - Comédie dramatique

Durée : 1h45mn
En 1942, à Paris. Edmond Batignole tient une boucherie-charcuterie qu'il essaie tant bien que mal de faire prospérer. Ce commerçant sans histoire adopte une attitude lâche, tant son aspiration à une vie paisible est grande. Il se débrouille pour nourrir sa petite famille, composée de sa femme, de sa fille et de Pierre-Jean, son gendre, un jeune critique littéraire, collaborateur au bras long. Ayant combattu lors de la Première Guerre mondiale, Batignole n'apprécie guère les Allemands, mais il cherche surtout à éviter les ennuis. Et lorsque son voisin du dessus, un chirurgien juif, est arrêté, le boucher s'installe dans son confortable appartement. Mais la ténacité du jeune fils du malheureux le force bientôt à prendre position...



19h55

Scandal - Série judiciaire

Washington déboutonnée - Episode 4 - Saison 2 - Durée : 45mn
Avec : Kerry Washington, Tony Goldwyn, Darby Stanchfield, Joshua Malina, Katie Lowes, Bellamy Young, Jeff Perry, Jackson Hurst
Sur les conseils du sénateur Davis, les parents de Jenny, une étudiante, contactent le bureau d'Olivia car leur fille a disparu. Les recherches révèlent rapidement que la jeune femme tient un blog dans lequel elle raconte ses aventures sexuelles avec des sénateurs. De son côté, le procureur adjoint David Rosen poursuit son enquête sur Cytron, la société qui employait l'ex-petit ami de Quinn Perkins. Par ailleurs, il continue sa relation avec Abby, espérant ainsi en apprendre davantage...



19h50

Body of Proof - Série policière

De sang-froid - Episode 14/20 - Saison 2 - Durée : 50mn
Avec : Dana Delany, Nicholas Bishop, John Carroll Lynch, Robert Picardo, Jeri Ryan, Geoffrey Arend, Azita Ghanizada, Nathalie Kelley
Propriétaire d'un restaurant italien populaire, Joe Sanella est retrouvé mort dans la chambre froide de son établissement. Bud et Peter suivent des empreintes menant à l'appartement situé juste au-dessus. Ils surprennent Henry Pedroni, le beau-frère de la victime, en train de nettoyer du sang sur ses chaussures. Megan arrive rapidement à la conclusion que Henry souffre de la maladie d'Alzheimer. Les enquêteurs s'intéressent aux intrigues familiales complexes. De son côté, Peter tente d'en savoir plus sur son passé et appelle son père biologique, qui lui explique pourquoi il a été confié à l'adoption lorsqu'il était enfant...



HANDBALL - SÉLECTION ALGÉRIENNE (MESSIEURS)

Report de l'annonce du nouveau sélectionneur

La Fédération algérienne de handball (Fahb) a décidé de reporter l'annonce du nom du futur entraîneur de la sélection algérienne masculine jusqu'à ce que l'instance fédérale règle son litige avec la

Fédération internationale (IHF), a-t-on appris mardi auprès du directeur technique national (DTN), Abdesslam Benmeghsoula.

«La meilleure chose à faire est de reporter l'annonce du nouveau sélectionneur de l'équipe nationale car le moment n'est pas idéal pour ce genre de chose.

La priorité reste la stabilité au niveau de la fédération», a déclaré M. Benmeghsoula à l'APS en marge de la cérémonie du tirage au sort des quarts de finale de la coupe d'Algérie à Alger.

«En tout cas, nous travaillons toujours sur le dossier du futur sélectionneur et nous avons sur papier une liste d'entraîneurs que nous allons présenter au bureau fédéral pour approbation. En plus, le championnat va se



dérouler non-stop jusqu'à juin, l'équipe nationale n'aura donc pas le moment de se regrouper», a ajouté l'ancien international algérien, précisant que le staff technique sera composé de trois entraîneurs.

L'IHF a annoncé dernièrement qu'elle ne reconnaîtra pas le nouveau bureau fédéral de la Fahb, présidé par M. Derouaz et élu le 14 mars dernier,

accordant un délai de 3 mois à la fédération algérienne pour organiser une nouvelle assemblée générale élective (AGE). L'équipe nationale de handball se trouve sans sélectionneur après le départ de Salah Bouchekriou, qui avait quitté son poste à l'issue du Mondial-2013 en Espagne. Après quatre années à la barre technique des Verts, Bouchekriou a choisi d'aller exercer son métier à Bahreïn où il dirige la sélection nationale de ce pays.

ATHLÉTISME

Le Challenge des Aurès, les 10 et 11 mai prochains

Le Challenge des Aurès, l'une des plus anciennes compétitions d'athlétisme en Algérie aura lieu les 10 et 11 mai prochains à Batna, a-t-on appris lundi auprès de la ligue de wilaya d'athlétisme. Cette édition, la 9^e du nom, propose des épreuves variées allant de vitesse aux courses de fond et de demi-fond, en passant par des concours (lancers, sauts) qui seront disputés durant deux jours au complexe du 1^{er}-Novembre de Batna, avec la participation d'athlètes représentant, outre l'élite nationale, le Maroc et la Tunisie. Le traditionnel «relais d'argent», ouvert à tous les top-runners et aux férus des deux sexes de la course à pied, sera disputé en nocturne à travers les principaux boulevards de la capitale des Aurès, selon le président de la ligue de wilaya d'athlétisme, M. Kamel Khellil.

Le Challenge des Aurès figure aujourd'hui parmi les rendez-vous athlétiques les plus sollicités. Cette 9^e édition bénéficiera d'un soutien financier «appréciable», ce qui a pour effet de booster les ambitions des organisateurs qui comptent aligner, le 10 mai prochain, pas moins de 1 300 concurrents des deux sexes et de tous les niveaux, soit plusieurs sportifs de plus par rapport aux précédentes éditions (600 concurrents en 2012). Le Challenge des Aurès, créé en 1910, organisé durant la période coloniale à l'occasion de la fête chrétienne de la Pentecôte, avait été interrompu en 1955 pour reprendre en 1968.

LITIGE FAHB-IHF

«Réunion du bureau fédéral ce mardi pour décider des mesures à prendre»

Le bureau fédéral de la Fédération algérienne de handball (FAHB) va se réunir mardi soir pour décider des mesures à prendre dans le cadre du litige qui l'oppose à la Fédération internationale (IHF), a indiqué à Alger le président de l'instance fédérale, Mohamed Aziz Derouaz.

Lors de cette réunion, M. Derouaz, 62 ans, a précisé qu'il allait «laisser le bureau fédéral orienter les débats et aller dans le sens qu'il voudra pour le mettre à l'aise».

«Ce n'est pas moi qui vais prendre les décisions qui pèseront dans la suite de cette affaire. Ce sera les membres du bureau fédéral qui le feront dans l'intérêt du handball algérien», a-t-il ajouté en marge du tirage au sort des quarts de finale de la coupe d'Algérie.

L'IHF a adressé dernièrement une correspondance au Comité olympique algérien (COA) dans laquelle elle l'informe qu'elle ne reconnaîtra pas le nouveau bureau fédéral de la Fahb, présidé par M. Derouaz et élu le 14 mars dernier, accordant un délai de 3 mois à la fédération algérienne pour organiser une nouvelle assem-

blée générale élective (AGE). L'instance internationale, présidée par l'Egyptien Hassen Moustafa, a menacé la Fahb de «sanctions» dans le cas où elle ne se plierait pas aux directives.

Parmi les griefs retenus contre la Fahb mais aussi le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), la décision de la tutelle de nommer un nouveau secrétaire général de la fédération «sans prendre l'aval de l'instance fédérale», ou encore l'«exclusion» de l'ex-président, Djââfer Aït Mouloud, de la course à la présidence pour un nouveau mandat, après avoir été déclaré «inéligible». La Fahb était secouée depuis près de deux ans par une grave crise née d'un bras de fer avec certains clubs en raison du système de compétition rejeté par ces derniers. «Nous allons tenir cette réunion après les discussions informelles qui ont eu lieu lundi entre des membres du bureau fédéral et du COA. Je vous veux dire que même s'il y aura de nouvelles élections, je me porterai candidat à la présidence car je suis un homme libre dans mon pays», a lancé Aziz Derouaz. Au cours

de son intervention, M. Derouaz était dans tous ses états et a accusé l'ancien président de la Fahb, sans le nommer, de «malversations financières» et de s'être octroyé des sommes importantes, dont la «prime de résultats de 400 000 DA» de la coupe d'Afrique des nations 2010 en Egypte où l'Algérie avait pris la 3^e place, étant ses dires par des documents.

«C'est pour tout cela que la tutelle a déclaré l'ex-président inéligible pour un nouveau mandat. Cette personne a cru bon s'adresser à l'IHF pour se plaindre, sans penser à l'image de l'Algérie qui a été éclaboussée», a festigé l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports et ex-sélectionneur national.

Revenant à la période 2009-2012, M. Derouaz a rappelé, preuve à l'appui, que Djââfer Aït Mouloud (toujours sans le nommer) n'était pas candidat à la présidence de la FAHB mais au bureau exécutif et qu'il a, de ce fait, «usurpé» un mandat de quatre ans. Par ailleurs, le président de la Fahb a réitéré qu'il n'était au courant d'aucune suspension à son encontre par l'IHF, se disant

«très surpris» par cette information rapportée par certaines parties. Interrogé sur l'annonce faite par le président du COA, Mustapha Berraf, après sa rencontre avec Hassen Moustafa à Bâle (Suisse) sur l'organisation de nouvelles assemblées générales ordinaire et élective, le patron de la FAHB a précisé que M. Berraf n'a fait que rapporter la volonté de l'IHF.

«Le COA ne peut pas prendre des décisions à la place de la fédération. Mustapha Berraf était seulement en mission de médiation à Bâle. Même la tutelle n'est pas concernée par cette affaire», a-t-il précisé.

Quant à la demande de l'IHF à la Fahb d'organiser une assemblée générale extraordinaire pour mettre en conformité les statuts de la fédération algérienne avec ceux de l'instance internationale, M. Derouaz s'est interrogé sur l'objectif de cette requête du fait que les statuts de la Fahb sont en «parfaite conformité» avec ceux de l'IHF. «S'ils veulent changer des points ou des virgules, qu'ils le fassent», a-t-il conclu en plaisantant.

APS

Solution Samurai-sudoku N°260

2	6	7	9	5	8	3	4	1
8	5	4	7	1	3	2	9	6
1	9	3	6	2	4	8	5	7
3	2	5	4	8	1	6	7	9
4	7	9	5	6	2	1	8	3
6	1	8	3	7	9	6	2	4
5	3	2	1	4	7	9	6	8
7	8	1	2	9	6	4	3	5
9	4	6	8	3	5	7	1	2

3	7	6	8	1	2	4	5	9
2	9	4	5	6	3	1	7	8
1	5	8	7	4	9	2	6	3
6	4	9	3	7	5	8	2	1
5	2	1	9	8	6	7	3	4
8	3	7	1	2	4	6	9	5
7	6	5	3	8	9	4	2	1
9	1	2	6	4	3	7	5	1
4	6	8	3	7	5	2	9	1

Solution Mots Croisés N°260

PEDICELLAIRE
AVENIR■INNES
TERRAINS■CEP
TI■INGUINALE
ELU■ONDEES■R
M■RA■EIRE■AL
ONGLE■TELUGU
U■ELUDES■NIE
IGNARES■KILT
LUCIEN■CROIT
LIER■TENANTE
ELSENEUR■SES

Solution Mots Fléchés N°260

FRAGMENTAIRE
O■RAIDISSEUR
ULCERE■AOUTE
DI■TENIR■AI■
ROUET■DIPOLE
ONC■TAONS■EN
ISCHEMIE■CRU
E■LISON■CRM
MIEN■LECHERE
EX■DOL■IEPER
NEGOCIATRICE
TROU■RUE■RUS

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE FÉMININ Le programme de la 18^e journée

Programme de la 18^e journée du championnat d'Algérie féminin de football qui aura lieu samedi à 9hoo :

A Oran (stade Zabana) :

AS Intissar Oran - USF Béjaïa

A Béjaïa :

FC Béjaïa - FC Constantine

A Khroub :

JF Khroub - ASE Alger Centre

A Tiziaret :

COTS Tiaret - Affak Relizane

A Oran (stade Kelloua) :

AS Oran Centre - ASN Wahran

Classement	Pts	J
1. Affak Relizane	51	17
2. ASE Alger Centre	45	17
3. FC Constantine	35	17
4. JF Khroub	33	17
5. AS Intissar Oran	18	17
6. ASOran Centre	17	17
7. FC Béjaïa	15	17
8. USF Béjaïa	14	17
9. COTS Tiaret	12	17
10. ASN Wahran	3	17

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE INTER-RÉGIONS (GR. EST) Le programme de la 26^e journée

Programme de la 26^e journée du championnat d'Algérie inter-régions de football, groupe Est, dont les matches auront lieu vendredi et samedi :

Vendredi à 15hoo :

A Chréa :

NRB Chréa - NRB Garem

A El-Hadjar :

IRB El-Hadjar - CRB El-Milia

A El-Oued :

NT Souf - JS Pont Blanc

A Guelma :

ES Guelma - IRB Robbah

A Batna :

ES Bouakal - MB Constantine

A Ain M'lila :

ASC Oued Zaouia - USM Sétif

Samedi à 14h00 :

A Souk Ahras :

CS Hamma Loulou - HB Chelgoum-Laid

Classement :	Pts	J
1)- HB Chelgoum-Laid	56	25
2)- ES Guelma	47	25
3)- IRB Robbah	45	25
4)- ASC Oued Zaouia	39	25
5)- NT Souf	35	25
6)- NRB Chréa	34	25
7)- ES Bouakal	33	25
8)- JS Pont Blanc	32	25
9)- USM Sétif	31	25
10)- NRB Garem	30	25
11)- CS Hamma Loulou	29	25
12)- IRB El-Hadjar	27	25
13)- MB Constantine	26	25
14)- CRB El-Milia	25	25

COUPE D'ALGÉRIE (U-21) l'USM El Harrach remporte le trophée

L'USM El Harrach s'est adjugée la Coupe d'Algérie des moins de 21 ans de football grâce à sa victoire contre l'ASO Chlef aux tirs aux buts (4-2), temps réglementaire (2-2) en finale disputée mardi au stade du 20-Août (Alger).

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Boumedjah (34') et Abid (58') pour l'USMH. Farhi (7') et Merzougui (37') pour l'ASO.

APS

LIGUE DES CHAMPIONS (1/8 FINALE RETOUR) La JSM Béjaïa s'est envolée hier pour Tunis

La JSM Béjaïa s'est rendue hier après-midi en Tunisie pour affronter l'ES Tunis samedi prochain (16h00) en huitième de finale retour de la Ligue des champions d'Afrique de football, dans un rendez-vous très difficile pour les Algériens accrochés à domicile lors du match aller (0-0).

L'entraîneur du vice-champion de la Ligue 1 la saison passée, Giovan Solinas, devra encore une fois se passer des services de certains de ses joueurs, en particulier Cédric, Megatli (blessés) et Mebarakou (suspendu), ainsi que les deux Maliens, Bangoura et Coulibaly, non qualifiés pour cette phase éliminatoire de la prestigieuse épreuve continentale.

Malgré cela, le coach italien nourrit de réelles ambitions pour revenir du stade de Radès (Tunis), avec le billet qualificatif à la phase des poules, ce qui constituerait un véritable exploit pour les gars de la « Vallée de la Soummam », dont il s'agit de leur deuxième participation dans cette compétition. « On a toujours fait avec les absences, auxquelles



on a trouvé à chaque fois des solutions. On tâchera donc de faire de même samedi prochain, même si cette fois, les choses seront plus délicates vu la valeur de l'adversaire », a déclaré à l'APS, l'ancien driver de l'ES Sétif et du CR Belouzid (Ligue 1, Algérie).

Les protégés de Solinas étaient dans la même situation à l'issue du match aller du précédent tour, lorsqu'ils ont été tenus en échec à domicile par Ashanti Kotoko (0-0), avant d'aller ramener leur qualification de la terre ghanéenne grâce à un nul 1-1. « On tâchera de redi-

ter le même coup, bien que cette fois, ce sera une autre paire de manches devant une équipe plus solide, finaliste malheureuse de la précédente édition et détentrice de celle d'avant », a-t-il averti.

Avant de se rendre à Tunis, la formation bâbaouïe, qui reste sur un nul en déplacement face à l'USM El Harrach (1-1) samedi passé lors de la mise à jour de la 26^e journée du championnat de Ligue 1, a effectué un stage de trois jours à Alger pour bien peaufiner sa préparation en vue du derby maghrébin.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE AMATEUR (GR. CENTRE) Le programme de la 27^e journée

Programme de la 27^e journée du groupe centre du championnat d'Algérie amateur de football, prévue vendredi à 15h00 :

A Boufarik :

WA Boufarik - RC Kouba

A Hydra :

Paradou AC - E Sour El-Ghozlane

A Chérifa :

USM Chérifa - ESM Koléa

A Lakhdaria :

IB Lakhdaria - IB Khemis El-Khechna

A Bousaâda :

A Bousaâda - MC Mekhadma

A Réghaïa :

NARB Réghaïa - JSM Chérifa

Exempts : WRB M'sila - AS Bordj Ghadir

Classement :

Classement :	Pts	J
1. A Bousaâda	46	22
2. WRB M'sila	40	24
3. RC Kouba	39	22
4. JSM Chérifa	31	22
5. IB Lakhdaria	30	23
6. Paradou AC	29	22
-- MC Mekhadma	29	22
-- ESM Koléa	29	23
9. NARB Réghaïa	27	22
-- USM Chérifa	27	23
11. AS Bordj Ghadir	26	23
12. ES Ghozlane	25	22
13. WA Boufarik	24	22
-- IBK El-Khechna	24	22

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE INTER-RÉGIONS (GR. CENTRE-OUEST) Le programme de la 26^e journée

Programme de la 26^e journée du groupe Centre-Ouest du championnat d'Algérie inter-régions de football, prévue samedi à 14h00 :

A Hydra :

Hydra AC - IRB Sougueur

A Ain Oussara :

CRB Ain Oussara - MB Hassi Messaoud

A Frenda :

FCB Frenda - JS Haï Djabel

A Ouarga :

CR Béni Thour - ARB Ghris

A Ain Defla :

SC Ain Defla - USB Hassi R'mel

A Tiaret :

ESB Dahmouni - CRB Sendjas

A Djelfa :

IR Ouled Naïl - WAB Tissemsilt

Classement :	Pts	J
1. CRB Sendjas	49	25
2. JS Haï Djabel	44	24
-- CR Béni Thour	44	24
4. Hydra AC	43	25
5. FCB Frenda	42	25
6. ARB Ghris	37	25
7. USB Hassi R'mel	35	25
8. WAB Tissemsilt	34	25
9. IR Ouled Naïl	30	25
10. MB Hassi Messaoud	29	25
11. CRB Ain Oussara	28	25
-- ESB Dahmouni	28	25
13. IRB Sougueur	27	25
14. SC Ain Defla	24	25

COUPE D'ALGÉRIE CATÉGORIES JEUNES ET FÉMININES Résultats des finales

Résultats des finales de la coupe d'Algérie catégories jeunes et féminines disputées vendredi, samedi et mardi:

Garçons :

U-20 : USM Blida - ASM Oran 0-0 (ASMO aux TAB 5-3)
U-17 : JS Kabylie - ES Sétif 0-2
U-15 : Paradou AC - ASO Chlef 0-1
U-13 (football à neuf) : AWES Jijel - JSM Béjaïa 1-0

Filles :

Seniors :

Affak Relizane - FC Constantine 5-0

U-20 :

ASE Alger Centre - CFF Akbou 1-1

ASE Alger Centre aux tab 4-1

U-17 :

ASE Alger Centre - Affak Relizane 3-0.

LIGUE 2 (29^e JOURNÉE)**Accession historique pour le CRBA, le RCA et le MOB en Ligue 1**

Le CRB Aïn Fekroun, le RC Arba et le MO Béjaïa évolueront en Ligue 1 professionnelle la saison prochaine après leur accession historique décrochée ce mardi, lors de la 29^e et avant-dernière journée du championnat d'Algérie de Ligue 2, tandis que les deux équipes qui accompagneront le CRTémouche en division amateur seront connus lors de l'ultime journée prévue vendredi prochain.



Le leader, le CRB Aïn Fekroun a profité de la réception du MSP Batna (2-1) pour signer sa 17^e victoire de la saison grâce à deux buts de Kara et Sayeh. Une victoire qui permet au promu de réaliser sa deuxième accession de suite après celle de l'an dernier de la division amateur en Ligue 2.

L'artisan de cette performance exceptionnelle est le jeune entraîneur Nabil Meghiz qui a permis à son équipe de réaliser une phase retour sans faute ponctuée par une accession historique.

Le RC Arba est revenu de son côté avec le billet d'accession de Aïn M'lila

après sa victoire contre l'AS Khroub (3-2) grâce notamment à un doublé du remplaçant Mouaz dans les dernières minutes de la partie après avoir été mené à deux reprises. Auteurs d'une saison exceptionnelle notamment lors de la phase aller, les hommes de Samir Boujaraane réalisent le rêve de toute une ville après plus de deux décennies de galère.

Le troisième billet d'accession en Ligue 1 est revenu au MO Béjaïa qui a profité de la défaite sur le fil du quatrième, l'ES Mostaganem face au NA-Hussein-dey sur un penalty de Kabli

(86') pour conserver ses quatre points d'avance. En bas de classement, la dernière journée sera décisive pour connaître les deux équipes qui accompagneront le CR Témouche en division amateur.

Le MO Constantine (32 pts), le SA Mohammadia (32) et l'AB Merouana (34) joueront leur survie.

Le MOC accueillera l'AS Khroub, le SAM se rendra à Mostaganem pour croiser le fer avec l'ESM, tandis que l'ABM recevra l'USM Blida. Il se pourrait que ça se joue à la différence de buts.

LIGUE 1 PROFESSIONNELLE

La 27^e journée les 4 et 7 mai prochain (LFP)

La vingt-septième journée du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle se déroulera le samedi 4 mai et le mardi 7 mai en raison de la participation des clubs algériens aux compétitions africaines le week-end prochain, a indiqué mardi la Ligue de football professionnel (LFP).

Cinq rencontres se joueront le samedi 4 mai et trois autres dont le choc entre le MC Alger et l'ES Sétif le mardi 7 mai, précise la même source. Trois clubs algériens sont engagés en compétitions africaines, l'ES Sétif et la JSM Béjaïa en Ligue des champions d'Afrique et l'USM Alger en Coupe de la Confédération.

L'ESS accueillera l'AC Léopards (Congo) le vendredi 3 mai et la JSMB se déplacera en Tunisie pour affronter l'ES Tunis le samedi 4 mai. En Coupe de la Confédération, l'USM Alger

croisera le fer avec les Gabonais de l'US Bitama le 4 mai.

Programme de la 27^e journée de L1:

Samedi 4 mai 2013 (17h00)
CS Constantine - MC El Eulma
CR Belouizdad - CA Batna
USM Bel Abbès - USM El Harrach
ASO Chlef - JS Saoura
JS Kabylie - CA Bordj Bou- Arréridj

Mardi 7 mai 2013 (17h00)

MC Oran - USM Alger
JSM Béjaïa - WATlemcen
MC Alger - ES Sétif.

SANCTIONS

L'entraîneur Hubert Velud (ESS) suspendu pour quatre matchs dont deux avec sursis

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a infligé à l'entraîneur de l'ES Sétif (Ligue 1 algérienne), le Français Hubert Velud, une suspension de quatre matchs dont deux avec sursis, rapporte la LFP mardi sur son site. Le coach de « l'Aigle Noir » avait été expulsé par l'arbitre lors du match face au CR Belouizdad (défaite 4-1), en match comptant pour la 25^e journée de la Ligue 1, pour geste anti-sportif envers le public.

«Velud a été auditionné par la commission de discipline. Il s'est excusé en affirmant qu'il n'avait pas l'intention d'offenser le public. Nous n'avons pas voulu le sanctionner sévèrement», a affirmé à l'APS le président de la commission de discipline, Hamid Haddadj. Outre cette sanction, l'ancien sélectionneur du Togo, a écopé d'une amende de 100 000 dinars. Par ailleurs, l'entraîneur de l'USM Harrach, Boualem Charef, a reçu un avertissement et écopé d'une amende de 20 000 dinars.

APS



TOURNOI DE FOOTBALL DE LA PRESSE

Les équipes d'*Ennahar* et *Le Temps* en finale le 3 mai

Les équipes des quotidiens *Ennahar* et *Temps d'Algérie* animeront la finale du 7^e tournoi de football de la presse sportive, au stade du 20 août 1955 (Alger), demain vendredi 3 mai, date coïncidant avec la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

Lors de sa demi-finale, la formation d'*Ennahar* a éliminé celle d'*Adjoua* aux tirs au but (4-3). Le match s'est soldé sur un score de parté (0-0) dans son temps réglementaire.

Pour sa part, l'équipe du *Temps d'Algérie* s'est qualifiée sans jouer face à l'équipe de *Djazair El Djadida*, disqualifiée par le comité d'organisation à l'issue des réserves formulées sur les joueurs de cette formation.

La finale du tournoi de football de la presse sportive algérienne, initié par l'organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA), aura lieu à partir de 10h30 et sera précédée par un match gala, qui oppose, traditionnellement, une équipe des directeurs d'organes de presse à celle composée par des responsables sportifs et politiques.

Entamé le 15 avril dernier, la 7^e édition du tournoi de football de la presse sportive a enregistré la participation de 28 équipes de différents organes de presse.

Outre la finale, une cérémonie de remise des cadeaux et distinctions aux vainqueurs et à d'anciens journalistes en reconnaissance aux services rendus au sport algérien, est prévue en soirée du 3 mai dans un grand hôtel d'Alger.

LE MOB

La fierté de Yemma Gouraya

Ferrah Menad

La formation bâjaouie a décroché mardi une accession historique en ligue 1, malgré sa défaite à Blida (1-0) rejoignant ainsi le CRB Aïn Fekroun, et le RC Arbaa qui avaient validé eux aussi leur billet pour l'accession en ligue une.

La formation de Yemma Gouraya , à impressionné cette saison et s'est assurée une fantastique accession et une place troisième au classement général avec quatre longueurs d'avance sur l'ESM. En d'autres termes, les dirigeants bâjaouis ont pris en mains cette équipe en 2010, et, au bout de la troisième année, la voici en Ligue 1 professionnelle. C'est-à-dire que Benai est le plus heureux des présidents.

Profitant de la défaite de l'ESM lors de l'avant-dernière journée du championnat de ligue deux surtout après un parcours honorable depuis le début de saison, le MOB se retrouve propulsée dans l'antichambre de l'élite.

Le MOB a terminé ce challenge avec 53 pts au compteur, son attaque a inscrit la bagatelle de 40 buts alors que sa défense n'a encaissé que 20 buts, ce qui démontre la solidité de cette équipe qui compte dans ses rangs le meilleur joueur du championnat, Dehouche , et le meilleur buteur, Amrane , qui ont joué un rôle primordial dans cette accession.

Maintenant, on suppose qu'avec toute la rigueur affichée, cette jeune équipe, en plus du sérieux et de l'abnégation qu'on lui connaît, est appelée à jouer les premiers rôles, voire capable de créer la surprise, en Ligue 1. En attendant, les Bâjaouis sont en train de savourer cette accession.

CHAMPIONNAT DU MAROC

Le MAS d'Aït-Djoudi bat Safi (3-2) et grimpe à la 3^e place

La formation du Moghreb de Fès (MAS) entraînée par l'Algérien Azeddine Aït-Djoudi a remporté lundi devant l'Olympic Safi (3-2), sa dixième victoire de la saison en match comptant pour la 26^e journée du championnat du Maroc de football.

Les Fassis se sont imposés à domicile grâce aux buts du Brésilien Luiz, Jefferson Escher (28^e), Samir Malcut (30^e) et Abdellah Halhoul (87^e). Quant aux buts des Safiotes, ils ont été inscrits par l'attaquant sénégalais Ibrahima Ndione (17^e, 58^e SP).

À la faveur de ce succès, le 10^e de cette saison contre 13 nuls et 3 défaites grimpe à la place au classement en compagnie du Wydad Casablanca (43 pts) qui compte un match en moins. O. Safi demeure à la 9^e position avec le Hassania d'Agadir (30 pts) suite à sa 10^e défaite de la saison (9 nuls, 7 victoires).

TENNIS

Classement mondial ITF juniors (17-18 ans) : bond de 65 places de l'Algérienne Ibbou, 14 ans (390^e)

L'espérance du tennis féminin algérien, Inès Ibbou, a fait un bond de 65 places pour se hisser au 390^e rang mondial de la catégorie des juniors (18 ans et moins) en dépit de son jeune âge de 14 ans, a-t-on appris hier auprès de la Fédération algérienne de tennis (FAT).

Inès Ibbou figure également dans le Top 12 des meilleures joueuses d'Afrique dans cette catégorie. La native d'Alger a progressé au classement mondial de la Fédération internationale de tennis (ITF) grâce à ses belles prestations au circuit de tournois internationaux ITF Juniors qu'elle vient de disputer dans le sud de la France.

Dans les trois compétitions où elle était engagée du 8 au 28 avril, au Cap d'Ail, à Istres et à Beaulieu-Sur-Mer, la joueuse de tennis algérienne a «largement dominé les tableaux de qualifications ainsi que le premier tour d'un tableau final», selon la fédération algérienne. «Elle a ainsi pu engranger de précieux points qui ont permis cette progression encourageante pour la poursuite de sa saison sportive», se félicite la FAT.

ATHLÉTISME

Le Japonais Kiryu égale le record du monde juniors de 100 m

Le Japonais Yoshihide Kiryu a égalé lundi à Hiroshima (Japon) le record du monde juniors de 100 m en 10 sec 01/100e m/s.

Le jeune homme a rejoint ainsi dans les tablettes le Trinidadien Darrel Brown, qui avait établi cette marque en 2003 aux Mondiaux de Paris en quart de finale avant de conquérir l'argent en finale, et s'empare par la même occasion de la meilleure performance mondiale 2013.

Pour sa première sortie de l'année, le jeune Japonais a réussi sa performance en série, avant de boucler sa finale en 10 sec 03, avec un vent trop favorable (2,7m/s), lundi.

Il n'est plus qu'à deux centièmes du record d'Asie (9,99 en 2007) du Qatarien d'origine nigériane, Samuel Francis, et à un centième du record du Japon (10,00) de Koji Ito, établi en 1998.

Kiryu, qui courra en juniors jusqu'à fin 2014, s'est fait connaître des amateurs d'athlétisme en 2012 en battant à deux reprises le record du monde cadets. Il avait d'abord réussi 10 sec 21 en octobre, puis 10 secs 19 un mois plus tard.

FIFA

Havelange quitte son poste de président d'honneur

Le Brésilien Joao Havelange a quitté son poste de président d'honneur de la Fédération internationale de football (Fifa), indique mardi un rapport de la Commission d'éthique chargée d'enquêter sur une affaire de corruption impliquant International Sport and Leisure (ISL), l'ancien partenaire marketing de l'instance internationale.

Le rapport de Hans-Joachim Eckert, président de la chambre de jugement de la Commission d'éthique de la Fifa, indique que Havelange, président de la fédération de 1974 à 1998, a démissionné le 18 avril, rappelant que le Paraguayen Nicolas Leoz, président de la confédération sud-américaine de football, avait lui aussi quitté ses fonctions la semaine



dernière. Âgé de 97 ans, l'ancien président de la Fifa avait déjà été contraint à la démission en 2011 de son poste au Comité international olympique (CIO), dont il était membre depuis 1963.

Le Brésilien, qui avait participé aux JO de 1936 en tant que nageur et à ceux de 1952 au sein de l'équipe de water-polo, était soupçonné d'avoir

perçu des pots-de-vin avec ISL, qui était également partenaire du CIO. Il avait échappé à toute sanction en quittant de lui-même son poste au comité. Le Brésil accueillera la Coupe du monde 2014 et les Jeux olympiques en 2016. La cérémonie d'ouverture devrait être organisée dans la nouvelle enceinte olympique de la cité carioca : le stade Joao Havelange.

AFFAIRE ISL

La commission d'éthique de la Fifa absout Sepp Blatter

La Commission d'éthique de la Fifa a absous mardi le président de la Fédération, le Suisse Sepp Blatter, de tout comportement répréhensible dans l'affaire de corruption ISL, dans laquelle sont mis en cause principalement son prédecesseur brésilien Joao Havelange et l'ancien gendre de celui-ci, Ricardo Teixeira.

«Le comportement du président Blatter ne peut aucunement être qualifié de mauvaise conduite à l'égard des règles d'éthique», même s'il s'agit d'avoir été maladroit, juge la commission.

La Fifa s'est dotée d'une nouvelle commission d'éthique en juillet 2012 - scindée en une chambre d'instruction et une chambre de jugement - à laquelle le comité exécutif de la Fédération a demandé d'examiner d'un point de vue moral cette affaire clas-



sée sans suite par la justice suisse en 2010 et dans laquelle Sepp Blatter était soupçonné d'avoir fermé les yeux.

Le rapport publié mardi du président de la chambre de jugement, l'Allemand Hans-Joachim Eckert, arrive à la même conclusion : «pour la commission d'éthique, l'affaire ISL est close».

Il pointe bien les «montants considérables» touchés par Joao Havelange, Ricardo Teixeira, alors patron de la Fédération brésilienne de football, et le Paraguayen Nicolas Leoz, tout frais ex-président de la Confédération sud-américaine de football (Conmebol), à titre de «pots-de-vin» versés par le groupe ISMM/ISL, une entreprise de marketing sportif qui gérait les droits médias de la Fifa jusqu'à sa faillite en 2001.

Le Sri Lankais Vernon Manilal suspendu 8 ans

Le Sri Lankais Vernon Manilal Fernando, membre depuis 2011 du comité exécutif de la Fédération internationale de football (Fifa), a été suspendu huit ans de toute activité liée au football par la commission d'éthique, a annoncé mardi la Fédération dans un communiqué.

Vernon Manilal, un proche de l'ancien président de la Confédération asiatique de football (AFC), Mohamed Bin Hammam, était déjà sous le coup provisoirement depuis le 11 mars afin de ne pas entraver la procédure qui était engagée contre lui.

Au terme de deux jours d'audience lundi et mardi, la chambre de jugement de la commission d'éthique de la Fifa l'a condamné pour avoir commis «plusieurs violations du code d'éthique de la Fifa», explique l'ins-

tance mondiale, sans préciser la nature de ces violations. Le nom de Vernon Manilal avait été cité par la BBC et d'autres médias britanniques comme étant l'un de ceux qui avaient accompagné Mohamed Bin Hammam en voyage en mai 2011 à Trinité-et-Tobago, où le Qatar, ex-membre du comité exécutif de la Fifa, aurait tenté d'acheter des voix avant l'élection présidentielle de la Fifa à laquelle il souhaitait se présenter.

Bin Hammam avait été radié à vie par la Fifa, avant d'obtenir gain de cause devant le Tribunal arbitral du sport, puis une seconde fois en décembre suite à une enquête de la commission d'éthique mettant à jour des conflits d'intérêt au sein de l'AFC. APS





ROONEY

Sa fortune estimée à 60 millions d'euros

Wayne Rooney est riche, très riche même. Selon le *Sunday Times* qui vient de rendre publique sa liste des personnalités les plus fortunées du Royaume-Uni, l'attaquant de Manchester United pointe en quinzième position au classement des sportifs ; à la deuxième place au classement des footballeurs, loin toutefois du milieu de terrain du PSG, David Beckham. avec ses presque 200 millions d'euros de fortune.

MARCHISIO DANS LE VISEUR DE MU !

30 millions d'euros. Voici le montant que pourrait proposer Manchester United pour le défenseur italien de la Juventus Turin, Claudio Marchisio, révèle *Sportmediaset*. Les nouveaux champions d'Angleterre vont repenser leur défense ! Alors que l'avenir de Nani et Rooney sont des plus incertains du côté d'Old Trafford, le board de Manchester United se penche actuellement sur le renouveau de sa défense centrale. Avec un Rio Ferdinand vieillissant et un Nemanja Vidic pas toujours opérationnel, les responsables mancuniens pourraient sortir le chéquier l'été prochain pour renforcer ce secteur de jeu. Et un nom serait même privilégié : celui de Claudio Marchisio. A en croire *Sportmediaset*, MU devrait formuler, dans les prochaines semaines, une offre de 30 millions d'euros pour s'attacher les services de l'international italien, âgé de 27 ans. Un montant qui pourrait faire réfléchir la Vieille Dame, qui souhaite améliorer son secteur offensif.



Evra soutient Van Persie

Habitué à se lancer dans des petites provocations dans les médias à l'encontre d'Arsenal, Patrice Evra a récidivé pour les micros de Sky Sports. Le latéral tricolore n'a pas apprécié les sifflets des supporters des Gunners pour le retour de Van Persie à l'Emirates le week-end dernier (1-1).

«Les gens ont oublié ce qu'il a fait à Arsenal... Mais il leur a prouvé qu'il a fait le bon choix», estime le champion d'Angleterre 2012-13. Là-bas, il n'avait rien gagné depuis très longtemps. A Manchester, il vient déjà d'y arriver», a-t-il rappelé.



La dernière pour Scholes ?

Sorti de sa retraite l'an passé pour donner un coup de main à Manchester United, Paul Scholes (38 ans) est resté dans l'équipe cette saison. Et pourrait même être là lors de la saison à venir.

Il a joué 14 rencontres d'août à décembre 2012, avant de se blesser à un genou et de ne plus remettre les pieds sur le terrain.

Nani trop gourmand ?

Contacté par le Paris Saint-Germain, Nani, l'ailier portugais de Manchester United, pourrait finalement rejoindre l'Anzhi Makhachkala. Une question d'argent. Sous contrat jusqu'en juin 2014, Nani (26 ans) ne devrait pas s'éterniser à Manchester United, qui ne le retiendrait pas. Titularisé à sept reprises cette saison en Premier League, l'ailier international portugais a notamment été approché par le Paris Saint-Germain. Des chiffres ont été évoqués avec son entourage. Mais désireux de toucher le jackpot, l'ancien joueur du Sporting Portugal pourrait finalement poursuivre sa carrière en Russie, où l'Anzhi Makhachkala s'est positionné concrètement. Des discussions sont en cours. Le Zenit Saint-Pétersbourg a également un œil sur le natif d'Amadora, dont le nom a aussi été glissé du côté de Monaco.





Palmarès de la Coupe d'Algérie après la victoire de l'USM Alger

Palmarès de la Coupe d'Algérie de football après la victoire de l'USM Alger face au MC Alger (1-0) en finale de la 49e édition disputée mercredi au stade du 5 Juillet (Alger):

1963 : ES Sétif	1989 : ES Sétif
1964 : ES Sétif	1990 : Non Disputée
1965 : MC Saïda	1991 : USM Bel Abbés
1966 : CR Belouizdad	1992 : JS Kabylie
1967 : ES Sétif	1993 : Non Disputée
1968 : ES Sétif	1994 : JS Kabylie
1969 : CR Belouizdad	1995 : CR Belouizdad
1970 : CR Belouizdad	1996 : MC Oran
1971 : MC Alger	1997 : USM Alger
1972 : Hamr Annaba	1998 : WA Tlemcen
1973 : MC Alger	1999 : USM Alger
1974 : USM El Harrach	2000 : CR Beni-Thour
1975 : MC Oran	(Ouargla)
1976 : MC Alger	2001 : USM Alger
1977 : JS Kabylie	2002 : WA Tlemcen
1978 : CR Belouizdad	2003 : USM Alger
1979 : NA Hussein Dey	2004 : USM Alger
1980 : ES Sétif	2005 : ASO Chlef
1981 : USM Alger	2006 : MC Alger
1982 : DNC Alger	2007 : MC Alger
1983 : MC Alger	2008 : JSM Bejaia
1984 : MC Oran	2009 : CR Belouizdad
1985 : MC Oran	2010 : ES Sétif
1986 : JS Kabylie	2011 : JS Kabylie
1987 : USM El Harrach	2012 : ES Sétif
1988 : USM Alger	2013 : USM Alger.

La Coupe d'Algérie choisit le Rouge et Noir

S. Ben

L'USM Alger rentre d'emblée dans le match voulant certainement impressionner les Vert et Rouge qui se voient dans la peau de favoris en puissance. Et c'est justement Benmoussa qui rate la première occasion de but du match en se présentant, seul face à Chaouchi.

Quelques minutes plus tard, Bouguèche adresse un superbe tir des 30 mètres et le gardien international de l'USMA, Zemmamouche, dévie le cuir en corner (10'). Puis ce fut autour de Deham d'inquiéter Chaouchi qui lui aussi dévie la balle

en corner (13'). Le match s'emballe et les deux équipes entrent dans le match avec une bataille acharnée au milieu du terrain sous les yeux de Vahid Halilhodzic et Toufik Korichi, les deux sélectionneurs des A et des A' présents dans les tribunes.

Une faute est sifflée au profit de Deham dans les 18 mètres. Le spécialiste des coups francs à l'USMA, Benmoussa transforme donc ce coup franc en but. L'ouverture du score est donc usmiste (18'). La réaction des mouloodéens ne se fait pas attendre puisque coup sur coup, tête de Bessegħir suite à un coup franc et la balle frôle le poteau droit des cages de Zemmamouche (19'). Bouguèche met le feu dans la défense de l'USMA mais Zemmamouche a bien bouché son angle et le tir est repoussé aisément (39').

Enfin la dernière action de cette première mi-temps est à l'actif de Bouguèche qui reçoit un bon ballon sur le côté gauche, mais son tir passe largement au-dessus des cages (37').

De retour des vestiaires, les Vert et Rouge se lancent corps et âme

pour tenter de niveler la marque.

Bouguèche, très bien surveillé par Ferhat rate son tir en voyant la balle ricocher sur la transversale (49').

Les Vert et Rouge pressent les Usmites qui se cantonnent au milieu pour tenter d'annihiler les attaques des Mouloodéens.

Babouche rate une fois de plus son tir face au gardien Zemmamouche qui a été auteur d'une excellente partie dans cette finale.

Les cinq dernières minutes du temps additionnel accordés par l'arbitre Haïmoudi n'ont pu être exploitées par les Vert et Rouge qui s'avouent finalement vaincus avec un grand courage. L'USM Alger efface donc le signe indien qui le poursuit dans les finales de la Coupe d'Algérie puisque les Rouge et Noir ont perdu les quatre dernières finales de la Coupe face au Mouloodia. Cette fois-ci, c'est l'USM Alger qui gagne ce trophée et c'est le Premier ministre Abdelmalek Sellal qui remet la Coupe d'Algérie au capitaine des Rouge et Noir qui méritent bien cette consécration.

COUPE D'ALGÉRIE MILITAIRE 2013

Le Commandement de la II^e Région s'adjuge son 8^e trophée

L'équipe du Commandement de la II^e Région militaire s'est adjugée son 8^e trophée en Coupe d'Algérie militaire de football, après sa victoire en finale de la 4^e édition sur celle du 4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla (3-2), (mi-temps : 2-0) hier au stade du 5 Juillet d'Alger.

Les coéquipiers Bourouba (Commandement de la II^e Région) n'ont pas attendu longtemps pour prendre l'avantage grâce à Zaidi (9').

L'équipe du 4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla s'est ruée vers les buts de Rajeh, mais a manqué de réalisme et a même laissé passer une occasion en or pour niveler la marque en ratant

un penalty à 5 minutes de la fin de la première mi-temps.

En revanche, Ryma a doublé la mise pour son équipe en transformant un penalty sifflé par l'arbitre Mohamed Bichari à la 43e minute. Pleins de réalisme, les joueurs du Commandement de la II^e Région, ont marqué le 3^e but par Zaidi (63'), réussissant sa seconde réalisation personnelle dans ce match.

L'équipe du 4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla n'a pas baissé les bras en revenant dans le match avec des buts de Lougari (74') et Salmi (90'). Une réaction tardive qui n'a pas suffi pour égaliser.

Le capitaine de l'équipe sacrée a

reçu le trophée de la Coupe d'Algérie militaire des mains du Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal.

Les deux équipes finalistes ont entamé la rencontre avec les compositions suivantes :

— **Commandement de la II^e Région militaire** : Rajeh, Zaidi, Mechret, Bazine, Latrèch, Brahim, Meftah, Bourouba, Feradj et Boudjakdji. Entraineur : Ferhat Meghfour

— **4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla** : Brahim, Mekiou, Amri, Delaim, Boumediene, Ghellab, Lourai, Salmi, Boulekrab, Keddara et Allouana. Entraineur : Abdellah Ezzali.

Des récompenses financières aux finalistes et au sport militaire

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a remis au nom du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, des récompenses financières aux deux finalistes de la Coupe d'Algérie 2013, l'USM Alger et le MC Alger, et à eux

équipes de la finale militaire, hier au salon d'honneur du stade du 5-Juillet (Alger). Des chèques d'un montant de 50 millions de DA ont été remis aux présidents de l'USM Alger et du MC Alger.

Les deux formations qui ont

animé la finale militaire, le Commandement la II^e Région militaire et le 4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla ont elles aussi bénéficié de récompenses financières.

APS

M. Sellal remet le trophée au capitaine de l'équipe de la II^e Région militaire

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a remis le trophée de la Coupe d'Algérie militaire 2013 au capitaine de l'équipe du Commandement de la II^e Région militaire après sa victoire sur celle du 4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla (3-2), (mi-temps : 2-0) en finale de la 4^e édition disputée hier au stade du 5-Juillet d'Alger.

Le Premier ministre avait auparavant remis des médailles aux arbitres de cette rencontre, aux joueurs et à l'encadrement des deux équipes. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Zaidi (9', 63') et Ryma (43' pen) pour l'équipe du Commandement de la II^e Région militaire, alors que Lougari (74') et Salmi (90') ont marqué les buts de l'équipe du 4^e Commandement régional de la Gendarmerie nationale de Ouargla.

La finale de la Coupe d'Algérie militaire a été suivie par la Coupe d'Algérie mettant aux prises le MC Alger à l'USM Alger.